



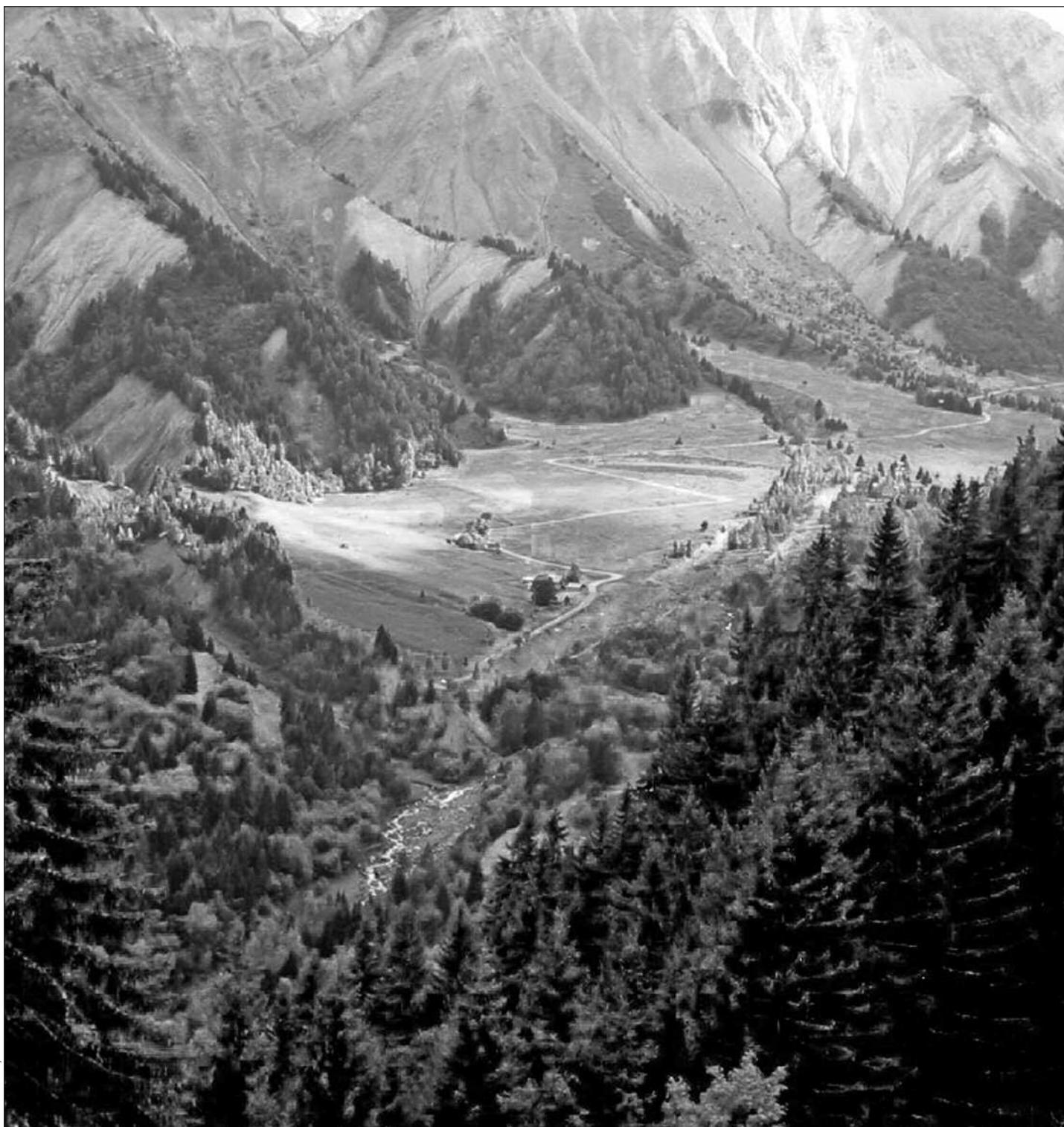
# LE PETIT VILLARIN

Bulletin d'information et de documentation sur la Vallée des Villards

**SAINT-COLOMBAN-DES-VILLARDS**

**SAINT-ALBAN-DES-VILLARDS – 73 SAVOIE**

IL N'EST PAS NÉCESSAIRE D'ESPÉRER POUR ENTREPRENDRE, NI DE RÉUSSIR POUR PERSÉVÉRER (GUILLAUME D'ORANGE)



C. MAYOUX, 2008

■ Dans la vallée du Glandon, à 1 440 mètres d'altitude.

## Les alpages de l'Echet

## SAISON ESTIVALE

## Calendrier des manifestations

## JUILLET

- dimanche 13 juillet** : montée cycliste entre Sainte-Marie-de-Cuines et Saint-Colomban (mémorial Jean-Noël-Favre-Bonté) : 10 km ouverts à tous. Départ à 17 h 30. Après l'arrivée, apéritif à l'*Hôtel de la poste* puis barbecue au plan d'eau organisé par l'association qui bouge et qui anime (ABA). A la nuit tombée, feu d'artifice suivi d'un grand bal populaire à la salle des fêtes de Saint-Colomban (entrée gratuite).
- lundi 14 juillet** (et jusqu'au 18 juillet) : stage artificier pour enfants et adolescents (entre 8 et 14 ans), chaque matin de 10 heures à midi. Assuré par un artiste professionnel, le stage se termine par un feu d'artifice réalisé et tiré par les enfants. Inscriptions et renseignements à la Maison du tourisme. Tarif : 30 euros ou 25 demi-tickets.
- samedi 19 juillet** : soirée italienne ; repas dansant en compagnie de Gigi et Mimo, à 20 heures à la salle des fêtes de Saint-Colomban. Au menu : assiette italienne avec mozzarella, coppa, pancette, tomates mozzarella et poivrons marinés, lasagnes et tiramisu.
- dimanche 20 juillet** : 12<sup>e</sup> édition de La Villarinch, course pédestre sur les routes et les sentiers de la vallée des Villards, ouverte aux marcheurs et aux coureurs. Les organisateurs sont animés par un même souci, celui de satisfaire les participants et leur passion dans un esprit de convivialité sportive. Organisée par la Maison du tourisme. Départ de l'épreuve à 8 h 30 pour les marcheurs, à 9 heures pour les coureurs. L'arrivée au Chef-Lieu devra être effectuée au plus tard à midi sous peine de disqualification.
- dimanche 20 juillet** : ouverture de Festivillards (*lire ci-contre*).
- vendredi 25 juillet** : soirée conférence de l'association Patrimoine et culture (*lire page 4*).

## AOÛT

- vendredi 1<sup>er</sup> août** : soirée conférence de l'association Patrimoine et culture (*lire page 4*).
- samedi 2 août** : l'association communale de chasse agréée (ACCA) de Saint-Colomban organise un concours de pétanque en doublette sur l'aire de loisirs, près du plan d'eau de Saint-Colomban. Inscriptions à partir de 10 heures et repas champêtre sur place. Nombreux lots.
- dimanche 3 août** : fête du pain au hameau du Pied des Voûtes avec repas traditionnel savoyard accompagné du pain cuit dans le four banal. Ambiance musicale. Sur inscription uniquement auprès de l'association des Villarins et des amis de la vallée des Villards qui organise cette rencontre.
- dimanche 3 août** (et jusqu'au 9 août) : début de la 35<sup>e</sup> édition des Six jours de pétanque de Saint-Colomban (Chef-Lieu). Dans une ambiance bon enfant à l'odeur parfois anisée, des parties épiques à la Pagnol. Tous les jours à partir de 16 heures. Organisation : association ABA. Inscriptions sur place.
- lundi 4 août** (et jusqu'au 8 août) : stage artificier pour enfants et adolescents (entre 8 et 14 ans), chaque matin de 10 heures à midi. Assuré par un artiste professionnel, le stage se termine par un feu d'artifice réalisé et tiré par les enfants. Inscriptions et renseignements à la Maison du tourisme. Tarif : 30 euros ou 25 demi-tickets.

- samedi 9 août** : grande soirée dansante pour marquer la fin des Six jours de pétanque de Saint-Colomban (organisée par ABA, entrée gratuite), à partir de 22 h 30 heures à la salle des fêtes de Saint-Colomban.
- lundi 11 août** : soirée créative, amenez vos talents ! de 20 heures à minuit à la salle des fêtes, organisée par ABA (musique, imagination, improvisation, théâtre...).
- mardi 12 août** : concert en plein air (aire de loisirs Jean-Noël-Favre-Bonté) à partir de 19 heures. Buvette et snack sur place (à confirmer).
- mercredi 13 août** : concours de pétanque en triplette, en nocturne avec repas champêtre et sono, organisé par ABA. Au plan d'eau de Saint-Colomban. Inscriptions à partir de 16 h 30.
- vendredi 15 août** : fête de Saint-Colomban. Dès 10 heures, sur la place du Chef-Lieu, arrivée des hommes, des femmes et des enfants en costume traditionnel des Villards, fiers de perpétuer le souvenir de leurs aïeux dans un défilé de couleurs chatoyantes. A 10 h 30, messe puis partage du pain bénit sur le parvis de l'église (offert par l'association des Villarins et des amis des Villards). Les personnes costumées se rassemblent ensuite pour un défilé qui les mène au cœur du village (bassin du Chef-Lieu) où est servi un apéritif à la population. Aux environs de 15 heures, la fête reprend son plein avec stands (dont un sur l'apiculture tenu par le rucher des Allobroges), artisanat, jeux, expositions, traditions, concours, musique... jusqu'en fin d'après-midi. Feu d'artifice et bal en soirée à la salle des fêtes de Saint-Colomban.
- jeudi 21 août** : concours de pétanque en triplette organisé par le club des sports des Villards, au Premier-Villard. Inscriptions à partir de 10 heures. Buvette et casse-croûte sur place. Nombreux lots.
- vendredi 22 août** : soirée conférence de l'association Patrimoine et culture (*lire page 4*).
- samedi 23 août** : concours de pétanque en doublette organisé par l'ACCA de Saint-Alban, au Premier-Villard. Inscriptions à partir de 10 heures. Buvette et casse-croûte sur place. Nombreux lots.

Cette année le club enfants les Galapias se tiendra dans les locaux de la salle hors sac du bâtiment d'accueil (La Pierre), du 7 juillet au 29 août, du lundi au vendredi de 13 heures à 18 heures et le mercredi de 9 heures à 18 heures. Le centre sera animé par Solenn Clavel et Pauline Gomès-Léal, aidées, en juillet, par Virginie Cusanno et Lucie Rober (stagiaires BAFA) qui seront remplacées en août par deux nouvelles stagiaires. Les activités proposées aux enfants de 4 à 12 ans, seront articulées sur des semaines à thème comme la semaine du sport, la semaine du cocktail aquatique, etc., avec, le mercredi, une sortie en car pour découvrir les environs comme par exemple une journée à Saint-Sorlin (randonnée avec les ânes, parcours accrobranche, etc.), à La Toussuire (mini-golf, poterie de la lune, piscine), à Aussois (rencontre des marmottes au plateau de l'Orgère, cascade Saint-Benoît, maison d'Oé), etc.

## FESTIVILLARDS

## Une semaine de fête et de musique

Afin d'accroître les chances d'obtenir des subventions du conseil général, la soirée « repas italien » (qui n'est pas à proprement parler une animation culturelle) a été retirée de la programmation de Festivillards. Un temps prévu à Sainte-Marie-de-Cuines, elle se déroulera à Saint-Colomban. En contrepartie, une animation de ce festival (musiques et danses grecques) aura lieu à la salle polyvalente de Sainte-Marie-de-Cuines (le 23 juillet), communauté de communes oblige...

Le conseil d'administration (CA) de la Maison du tourisme a discuté – longuement – du prix des entrées aux spectacles proposés dans le cadre de Festivillards, ce dont a profité Stéphan Pezzani, représentant de la commune de Saint-Colomban au CA, pour poser la question du coût (toujours déficitaire) et de l'intérêt de cette semaine de spectacles auxquels peu de Villarins assistent. Quelle clientèle cible-t-on ? Ne faut-il pas la réduire à 2 ou 3 jours et la faire en extérieur avec entrée gratuite ? Ne faut-il pas, dans ce cas, séparer la soirée proposant de la musique classique (orchestre symphonique) des autres, plus festives ? Autant de questions qui se posent depuis de nombreuses années sans jamais trouver de solution...

Cette 9<sup>e</sup> édition de Festivillards se déroulera du 19 au 26 juillet :

- dimanche 20 juillet** : l'église de Saint-Alban accueillera le groupe Sarocchi et ses chants traditionnels corses qui se nourrissent de l'histoire souvent tragique de l'île et de son étroite interénétration avec le monde méditerranéen qui l'entoure. Exceptionnel. A 20 h 30. Entrée : 10 euros (6 euros pour les enfants).

- mardi 22 juillet** : la compagnie Saupalin donne rendez-vous aux plus jeunes comme aux plus grands, à 20 h 30, salle des fêtes de Saint-Colomban, pour un spectacle intitulé « Petit à petit... ». Flanqué d'une queue de pie, un personnage clownesque déballera tout son petit monde en noir et blanc,

peuplé de rêveries et d'images. La précision et la délicatesse de « Petit à petit... » nous basculent hors du temps dans un monde onirique et merveilleux où la douce influence d'un Buster Keaton plane avec bienveillance. Entrée tarif unique : 5 euros

- mercredi 23 juillet** : musiques et danses grecques avec Takis Jobit. Les mélodies de la Grèce transportent vers d'autres latitudes, orientales et méditerranéennes, enracinées dans l'authenticité d'un peuple aux origines variées.

Des airs entraînants ou nostalgiques pour un concert hors du commun teinté de bleu, de blanc... Une invitation au voyage : pour partir sous le soleil à la rencontre de l'âme grecque et du sirtaki de Zorba le Grec ! Salle des fêtes de Sainte-Marie-de-Cuines, à 20 h 30. Entrée : 6 euros (3 euros pour les enfants).

- jeudi 24 juillet** : Flamenco ! Le flamenco vient du fond des siècles, du fond des corps, des méandres de la mémoire. Il est la trace ardente des peuples mêlés gitans, juifs, arabes, espagnols. Les artistes de Calle Cerezo invitent à la découverte d'un flamenco authentique, loin des clichés habituels auxquels est parfois réduit cet art d'exception. Rassemblés autour de Javier Cerezo, les musiciens, chanteurs et danseurs vous feront découvrir un flamenco plein de fougue et de sensualité, de défi et de révolte. Salle des fêtes de Saint-Colomban, à 20 h 30. Entrée : 10 euros (6 euros pour les enfants).

- samedi 26 juillet** : l'orchestre symphonique des jeunes de Belgorod, sous la direction de Andréi Galanov, propose un concerto pour violoncelle de Dvorak puis des airs pour ténor+ et orchestre, en hommage à Pavarotti. Le célèbre ténor italien disparaissait le 6 septembre dernier, laissant orphelins des millions de mélomanes dans le monde. Trois jeunes ténors reprennent son répertoire de prédilection. Une grande soirée ! Eglise de Saint-Colomban, à 21 heures. Entrée : 14 euros (6 euros pour les enfants).

## ■ BRÈVES

► **CYCLISME.** Le Tour de France ne passera pas aux Villards, mais pas loin... Le 23 juillet, pour la 17<sup>e</sup> étape Embrun – L'Alpe-d'Huez (210,5 km), les coureurs, après le Galibier, graviront le col de la Croix-de-Fer par la vallée des Arves puis fileront, par la combe d'Olle, vers le Rivier et la montée de l'Alpe-d'Huez.

► **CYCLISME.** En prélude au passage du Tour de France dans la région, les coureurs du Critérium cycliste du Dauphiné libéré ont emprunté le circuit Arvan-Villard, le 14 juin, lors de l'étape Morzine – La Toussuire (233 km). Arrivés à Saint-Jean-de-Maurienne, ils ont escaladé le col de la Croix-de-Fer, descendu la vallée des Villards puis, revenant à Saint-Jean, gravi la montée vers La Toussuire. Quelques passionnés sont allés les applaudir au sommet du col du Glandon où il ne faisait que 8 °C...

► **CYCLOSPORTIVE.** La 15<sup>e</sup> édition du tour Arvan-Villard aura lieu le 14 juillet 2008 avec départ et arrivée au Corbier. Il y aura trois parcours, le grand (116 km), le petit (91 km) et un parcours dit de randonnée. Cette année, les cyclosportifs traverseront la vallée des Villards dans le sens de la montée.

► **ANIMATEUR.** Stéphane Lalevée, 34 ans, est le nouvel animateur recruté par la Maison du tourisme pour la saison estivale. « J'avais envie d'authenticité, d'une station à taille humaine. » Ce Lorrain d'origine, diplômé d'école de commerce, a quitté le monde des affaires pour l'animation il y a 3 ans.Animateur de centres de vacances en Corse, en Croatie, il connaît néanmoins bien les Alpes, puisqu'il a effectué son service national au 13<sup>e</sup> BCA et a été initiateur de ski à Saint-Sorlin. Son ambition ? « Je veux animer au sens littéral du terme. En connaissant tous les acteurs locaux, artisans, commerçants, éleveurs, je souhaite faire perdurer les événements existants et en proposer de nouveaux. Accompagné de Christian Chassagne et de toute l'équipe de la Maison du tourisme, je souhaite surprendre, amuser, enthousiasmer les gens du pays et les vacanciers, été comme hiver. »

► **CHORALE.** Avec une vingtaine de chorales, la Villarinch participera, le 8 octobre prochain à Aix-les-Bains, au festival du chant orthodoxe organisé par la fédération musicale de Savoie avec le soutien du conseil général. Des répétitions ont eu lieu en mars, à Lanslebourg, et en juin, à Saint-Colomban.

## MAISON DU TOURISME

## Vers un changement de statuts ?

Le conseil d'administration (CA) de la Maison du tourisme traverse-t-il une nouvelle crise ? C'est ce que pensent quelques-uns de ses membres depuis la réunion du 17 mai qui a duré près de 5 heures et dont deux comptes rendus « circulent », l'un établi par le président du CA, Maurice Bouchet-Flochet, qui ne l'est plus depuis, président, et l'autre par le directeur de la Maison du tourisme, Christian Chassagne.

Au-delà des problèmes de personnes, toujours latents, et qui ont encore trouvé une raison d'éclater au grand jour à propos d'une facture de 100 euros, la question principale qui se pose aujourd'hui au CA est celle de sa légitimité (composition non entérinée par le conseil de la communauté de communes). Ce qui a probablement conduit Mme Bouchet-Flochet à annoncé qu'il démissionnait de la présidence laissant à André Pommier, vice-président, le traitement des affaires courantes.

Ces difficultés n'ont pas échappé à Norbert Combet, nouveau président de la communauté de communes, qui a décidé de tout remettre à plat (*lire page 11*).

Cependant, malgré ces incertitudes « constitutionnelles », le CA (qui a enregistré la disparition de Pierre Noël, vice-président en exercice auquel un hommage unanime a été rendu, et la démission de Simone Bozon, pour raisons personnelles) a adopté le compte administratif 2007 ce qui a donné lieu à quelques débats, notamment autour de la subvention de la communauté de communes qui est passée de 83 000 euros en 2005 (et 2006) à 192 500 euros cette année. Pourquoi une telle augmentation ? Il semblerait qu'en 2007, on soit passé de 83 000 euros (subvention 2006) à 180 000 euros parce que c'était à la Maison du tourisme d'acquérir le mobilier pour meubler les nouveaux locaux. Et que cette subvention ait été reconduite en 2008, alors que cette dépense n'était plus nécessaire..., et même augmentée (12 500 euros) pour prendre en compte différentes dépenses (primes de fin d'années, écran plat, etc.). On a aussi appris que la Satvac ne respecte pas (depuis 2006) la convention de délégation de service public qui l'oblige à verser annuellement 15 000 euros à la Maison du tourisme.

Pour certains membres du CA, dont son président, il faut que la Maison du tourisme investisse cette année car l'an prochain il n'est pas certain qu'elle bénéficie d'un budget identique (près de 300 000 euros compte tenu des reports 2007), par exemple dans l'achat d'une table de ping-pong en dur et d'un afficheur – dérouleur pour l'information et la communication (5 000 euros, posé).

Les animations hivernales, sur le front de neige ou à la patinoire, ont été globalement satisfaisantes. L'animateur a bien rempli son rôle malgré un départ anticipé. Enfin, les journées « grand nord » ont parfois déçu à cause de l'absence du muscher (pris sur d'autres sites). Ce qui est en effet navrant...

Il est apparu nécessaire à tous les membres de discuter avec la Satvac pour délimiter et sécuriser une petite piste de luge sur le front de neige et pour savoir qui, de la Satvac ou de la Maison du tourisme, est responsable de la salle hors sac du bâtiment d'accueil.

La course de ski de montagne, la Sybelles-Villarinch, s'est bien déroulée avec l'implication de tout le personnel de la Maison du tourisme, le soutien du CAF, etc., même si le

ravitaillement n'a pas eu de succès (mal situé) et si les douches sont à améliorer.

Le CA a demandé au directeur d'établir un bilan des animations, par type de clientèles et par périodes, incluant le coût et le taux de participation et de satisfaction afin de définir éventuellement de nouvelles orientations.

Stéphan Pezzani a interpellé le directeur sur la gestion des gîtes, qui incombe à la Maison du tourisme. Selon lui, il convient d'en dresser l'état, de connaître les désiderata des clients, d'en connaître leur taux de remplissage, etc., de façon à ce que la commission communale puisse travailler à leur amélioration. Il faut également proposer une stratégie de prix (en fonction des périodes de vacances pleines ou basses saisons), et faire évoluer leur équipement. Et tout cela « sans substituer à la commission communale des gîtes ». Une visite de ces gîtes a permis de constater que 2 gîtes du parc communal devaient être partiellement rénovés.

Les principales activités estivales ont été reconduites (*lire page 2*). La buvette du 13 juillet sera tenue par une association tirée au sort. Des stages (jeunes artificiers, guitare tous niveaux, tennis) et des tournois (ballons) payants (« comme partout ailleurs ») seront proposés. Pour le 15 août, il était question de faire une journée des associations, mais « très peu pour ne pas dire aucune association » ont manifesté le souhait d'y participer. Ce sera donc du classique. Selon Christian Chassagne, « il faut se rendre à l'évidence, tout cela (stands, costumes, buvettes, bals, etc.) repose sur des bénévoles qui peuvent pour des raisons diverses et plus ou moins justifiées se lasser à tout moment. Quant aux exposants professionnels, ils ne sont plus intéressés par la fête du 15 août aux Villards car n'y trouvant pas leur compte financièrement ». L'ouverture du télésiège de l'Ormet aux piétons et aux VTTistes n'est pas confirmée par la Satvac et, faute d'en avoir prévu le financement (3 000 euros), la venue d'Adrien Frasse-Sombet (jeune violoncelliste) est abandonnée.

Le CA a été saisi d'une demande du directeur qui souhaite savoir, dès à présent, si son contrat qui arrive à échéance en mai 2009 sera renouvelé ce qui lui permettrait d'entreprendre, dès à présent, des projets familiaux. Cette décision est du ressort du président de la communauté de communes (le CA n'ayant qu'un avis à émettre) qui a jusqu'en novembre prochain pour répondre.

L'achat d'un véhicule utilitaire a de nouveau été posé par Christian Chassagne qui a estimé que ses déplacements, pour le compte de la Maison du tourisme, entraînaient une moins value considérable pour la vente de son véhicule personnel. Il a aussi été question d'acheter deux fanions (croix de Savoie et logo de la station) et un panneau d'affichage du plan des pistes.

La réunion s'est terminée par le visionnage du film promotionnel récemment tourné sur la vallée des Villards en hiver, qui dure 6 min 34 s et qui peut être regardé sur plusieurs sites Internet(\*) .

(\*) Le site Internet de la Maison du tourisme : <http://www.saint-colomban.com> ; ou sur : <http://www.dailymotion.com/fr> (taper ensuite : vallée des Villards) ; ou bien encore sur : <http://fr.youtube.com/> (taper ensuite : vallée des Villards).

## BIBLIOTHÈQUE

## Un fonds riche en documents

Depuis un an les Villarins peuvent emprunter des ouvrages à la nouvelle bibliothèque installée dans une salle spacieuse et bien éclairée de la Maison du tourisme. Rien à voir avec la première, ouverte par l'institutrice d'alors, Jeannine Martin-Garin, qui se trouvait dans une petite pièce située à côté des bureaux du district, au-dessus de la mairie.

Les nouveaux locaux ont été mis à la disposition des responsables en janvier 2007 et, après 6 mois d'aménagement (installation des rayonnages, préparation des livres et du système de gestion), c'est en juin 2007 que la bibliothèque a été ouverte au public. Elle est tenue (bénévolement) par Bernadette Perrier et Jacqueline Mugnier qui ont suivi pour cela des stages – gratuits – de formation.

Le fonds propre à la bibliothèque compte environ 1 500 ouvrages, mais la bibliothèque adhère à Savoie Biblio qui dépend du conseil général de Savoie et qui prête des ouvrages aux bibliothèques savoyardes (environ 500 aux Villards). La bibliothèque pourrait à terme compter jusqu'à 3 000 volumes. Une navette de Savoie Biblio peut apporter de Saint-Jean-d'Aulps à Maurienne, tous les mois afin de favoriser les échanges, des livres mis à disposition pour une année. De même, les bibliothèques savoyardes peuvent, via Savoie Biblio, emprunter temporairement des ouvrages à d'autres bibliothèques, pour éviter de les acheter.

La bibliothèque, structure intercommunale, reçoit de la communauté de communes une subvention qui, avec d'autres subventions, lui permet d'établir un budget annuel de l'ordre de 1 500 euros.

La gestion des emprunts est encore manuelle bien que Chantal Frasse-Sombet (Maison du tourisme, elle aussi actuellement suivie un stage) ait, dans le cadre de sa fonction à la bibliothèque, constitué un fichier informatique des ouvrages.

Pour emprunter des livres (5 au maximum) chaque lecteur doit remplir une fiche d'inscription et, s'il n'est pas Villarin, verser une caution de 40 euros qui lui est restituée quand il quitte la vallée des Villards.

A ce jour, 66 lecteurs sont inscrits, dont une petite vingtaine de fidèles, la grande majorité étant constituée de lecteurs occasionnels lors de séjours touristiques dans la vallée. Les ouvrages sont prêtés pour 3 semaines avec possibilité de repousser une fois la date de retour. Il est également possible de réserver un ouvrage déjà emprunté, et de proposer des livres à acheter. Les horaires d'ouverture, qui dépendent de ceux de la Maison du tourisme, évoluent aussi avec les saisons afin de « coller » à la fréquentation touristique. Actuellement, la

bibliothèque est ouverte le lundi de 10 heures à midi, le vendredi de 16 heures à 17 heures (les touristes arrivant le samedi, peuvent emprunter un livre en début de semaine et de le rendre en fin de semaine) et, pour les Villarins, notamment les plus jeunes, le mercredi de 11 heures à midi. Bien évidemment, les périodes de plus grande fréquentation sont Noël, février et l'été.

Pour les enfants comme pour les adultes, le fonds couvre plusieurs thèmes ou sujets comme la Savoie (apprécié par les lecteurs), les documentaires, les romans (qui « sortent » souvent), la bande dessinée, et comprend de très beaux albums et livres de contes pour les plus jeunes ainsi que quelques magazines. La bibliothèque possède plusieurs ouvrages écrits en gros caractères pour les mal-voyants et un coin lecteur très pratique pour les mères qui accompagnent leurs enfants le mercredi.

Les Villarins qui voudraient se séparer de quelques-uns de leurs livres peuvent les apporter à la bibliothèque s'ils sont relativement récents et en bon état ; c'est de cette manière que la bibliothèque a obtenu des ouvrages pour la jeunesse (bibliothèque rose et verte). Naturellement la bibliothèque ne rend pas ces dons et se réserve le droit de les retirer des rayons si nécessaire.

Chaque année, la bibliothèque participe au prix du livre Rosine-Perrier : avec les 12 livres retenus Savoie Biblio met à la disposition des lecteurs des fiches d'appréciation utiles à Savoie Biblio et au jury pour attribuer le prix.

Enfin, un micro-ordinateur, connecté à Internet haut débit, est disponible, pendant les heures d'ouverture, pour tout utilisateur inscrit (0,80 euro la demi-heure). Imprimer des documents est également possible (0,15 euro pour le noir et blanc et 0,45 euro pour la couleur). Un second micro-ordinateur est installé dans le hall de la Maison du tourisme afin de mettre Internet à disposition des Villarins et des touristes (notamment pour la consultation de boîtes aux lettres électroniques) pendant une plus grande plage horaire.

Comme le soulignait Michel Bouvard, député de Maurienne, lors de l'inauguration des nouveaux locaux de la Maison du tourisme et de la bibliothèque : « Le livre doit rester un moyen culturel important à l'heure d'Internet ». Aussi, la bibliothèque de la vallée des Villards qui a fait sienne ce principe mérite d'être fréquentée. Elle offre pour les journées pluvieuses, comme on en a connu beaucoup ce dernier printemps, une occupation enrichissante, notamment à l'aide du fonds Savoie particulièrement riche en documents de qualité.

Christophe Mayoux



■ La nouvelle bibliothèque.

**Laurent MARTIN-COCHER**

○ chauffage - sanitaire  
○ tuyauterie industrielle

63, rue Eugène Charbonnier - 38600 FONTAINE  
Tél. 04 76 26 71 11 - Portable 06 08 59 61

Le Pont - Saint-Colomban-des-Villards

**PAINS  
PATISSERIE  
SOUVENIRS**

**J.-L.  
TABOURY**

Tél. 04 79 59 48 59

Spécialité marjolaine - chocolats maison

**SAINT-ETIENNE-DE-CUINES**

**BOUCHERIE DU MONT CUCHE**

Charcuterie - Volailles - Lapins

**J. FERA TRAITEUR**

Plats cuisinés sur commande - Livraison / domicile

73130 St-Etienne-de-Cuines  
Tél. 04 79 56 34 01

**Robert RICHARD**

**TAXI JOUR ET NUIT**

73130 SAINT-ETIENNE-DE-CUINES  
Téléphone 04 79 56 23 47 ou 04 79 59 48 78  
327 430 740 R.M. 73

## PATRIMOINE ET CULTURE

## Expositions et conférences

Le 12 avril dernier l'association Patrimoine et culture a tenu son assemblée générale en présence d'une quinzaine d'adhérents (\*).

Le bilan moral de la saison (essentiellement de la saison d'été) a été présenté lors de la réunion du 12 octobre dernier. Il doit être complété par les visites de la Maison du patrimoine durant l'hiver 2007-2008 (11 visiteurs seulement car il y a eu un seul jour d'ouverture par la Maison du tourisme, le 2 janvier 2008). L'oratoire du Chef-Lieu est terminé (toit posé en février 2008). Christine Martin-Cocher et Maurice Bouchet-Flochet vont intervenir auprès de M. le curé pour qu'une bénédiction de cette chapelle ait lieu après la messe du 15 août prochain. Les plaques de présentation pour les chapelles des Roches et de La Pierre sont faites et seront placées en façade prochainement.

Le bilan financier, présenté par Odette Emieux, montre des comptes sains. Pour le règlement de la plaque de la chapelle des Roches, l'association reversera à la commune de Saint-Colomban l'argent des dons faits à cet effet par les habitants des Roches (856 euros).

Les dépenses prévues cette année sont évaluées à 2 200 euros dont 550 euros pour les assurances, 450 euros pour les frais liés à l'organisation des conférences, 600 euros en frais de papeterie, de timbres, de reproductions photographiques, d'accessoires divers pour la Maison du patrimoine, et 600 euros pour les mannequins. Des demandes de subventions seront adressées aux collectivités locales qui ont donné l'an passé 500 euros chacune.

Pour la saison estivale 2008 les conférences sont reconduites le vendredi à 20 h 30 à la salle des fêtes. Trois dates ont été retenues (*lire ci-dessous*).

La Maison du patrimoine sera ouverte en juillet et en août (*lire ci-dessous*).

## Expositions

L'exposition des outils sera « rafraîchie » (poussières, étiquettes, etc.) et celle des coiffes de l'Arvan-Villards (11 communes) est maintenue avec la présentation de 2 coiffes supplémentaires « grandes fêtes », une d'Albiez-le-Vieux

et une d'Albiez-le-Jeune.

Gilbert Martin-Cocher est chargé d'informer les offices du tourisme des communes de l'Arvan de l'existence de cette exposition de coiffes qui est accompagnée de photographies anciennes.

Pour l'exposition de photographies de groupes datant d'avant 1950 (écoles, conscrits, mariages), il a été suggéré de rajouter des photographies d'école ou de les renouveler compte tenu du problème de place.

Pour la niche de l'écurie, Martine Ferroud se charge de contacter, pour obtenir un devis, soit Mme Christelle Borot (Lanslebourg) pour l'acquisition, éventuelle, d'une poule en papier mâché, ou un taxidermiste de Saint-Martin d'Arc.

Eliane Bitz et Jeanine Martin-Garin dont le mandat était à renouveler ont été réélues membres du conseil d'administration.

Il a été décidé de contacter le conservateur départemental du patrimoine pour étudier avec lui la restauration du tableau de la chapelle des Roches : devis, subvention, etc.

Pour la chapelle des Voûtes, un courrier sera adressé à la mairie de Saint-Alban pour demander la mise en place, dans la niche prévue à cet effet, au-dessus de la porte, d'une statue de Vierge en bois de chêne réalisée par Simone Quzel-Ambrunaz.

Les meubles de la chapelle de La Pierre seront remis en état par Xavier Mugnier et Martine Ferroud. A noter que les crâpits et les peintures de cette chapelle, rénovée il y a quelques mois seulement, sont déjà dégradés !

Pour adhérer à l'association Patrimoine et culture, la cotisation est portée de 4 à 5 euros.

(\*) Etaient présents : Annie Bordas, Odette Emieux, Simone Favre-Teylaz, Martine Ferroud, Christine Martin-Cocher, Gilbert Martin-Cocher, Nicole Martin-Cocher, Jeanine Martin-Garin, Jacqueline Mugnier, Xavier Mugnier, Bernadette Perrier, Simone et Georges Quzel-Ambrunaz, Nicole et Christian Roche. Absents excusés : Eliane Bitz, Maurice Bouchet-Flochet, Jean Garbolino, Françoise Martin-Cocher, Christophe Mayoux, Mauricette Mugnier, Ginette Paret.

## ■ BRÈVES

► OUVERTURE. Durant la saison estivale, la Maison du patrimoine sera ouverte les samedis, dimanches et jours fériés de 15 heures à 18 heures, du 13 juillet au 24 août 2008, et le lundi 14 juillet et le vendredi 15 août 2008 ; ouverture possible d'autres jours pour le club enfant ou d'autres groupes si l'association est prévenue au moins 3 jours avant. Entrée libre.

► CONFÉRENCES. Cet été l'association Patrimoine et culture proposera 3 conférences qui seront données à salle des fêtes de Saint-Colomban, les vendredis 25 juillet, 1<sup>er</sup> août et 22 août, avec :

- le 25 juillet : « Le réchauffement climatique, notamment en 1973 ; que faire pour lutter contre ? » par M. Renaud Peisieu ;
- le 1<sup>er</sup> août : « Evolution des glaciers alpins », par M. Louis Reynaud, universitaire, spécialiste du glacier de Saint-Sorlin ;
- le 22 août : « L'annexion de la Savoie à la France : mythes ou réalités ? » par M. André Palluel-Guillard, historien.

Une quatrième conférence devait être faite par Delphine Ferroud sous forme de diaporama commenté sur son voyage au Népal. Martine Ferroud envisage de la faire à sa place, mais l'an prochain (été 2009).

► GÉNÉALOGIE. Au mois d'août, les samedi, dimanches et le 15 août, Stéphanie Chaboud-Crousaz (Frêne) présentera ses recherches généalogiques sur les familles villarinchies (tout en respectant la loi protégeant la vie privée de chacun). Elle pourra, si quelqu'un le souhaite, imprimer des arbres généalogiques.

► PIERRE BOZON. La fédération des œuvres laïques de l'Ardèche va rendre hommage à Pierre Bozon qui dès 1948 publiait un article (sur la Palestine) dans son journal *Envol*. Cet hommage prendra la forme d'une présentation exhaustive de ses publications et d'une exposition de photographies sur l'Ardèche que Pierre Bozon avait léguées. Des géographes de renoms sont annoncés qui se réclament de ses enseignements ou qui procèderont à une analyse de ses travaux.

## STATION FLEURIE

## Le marché aux fleurs a lancé la saison du fleurissement

C'est le 24 mai, veille de la fête des mères, qu'a eu lieu sur la place à Saint-Colomban (Chef-Lieu), le marché aux fleurs qui proposait aussi des plants potagers et des herbes aromatiques.

Dès 9 heures, et sous la pluie, une centaine de personnes attendaient, et il fallait vraiment savoir ce que l'on désirait acheter car, sitôt les barrières levées, tout le monde s'est rué vers les plants proposés tant et si bien, qu'un quart d'heure plus tard, à peine, il fallait déjà faire la queue pour payer ses achats... A 10 heures, l'essentiel des acheteurs (200 environ) étaient servis, certains regrettant l'absence de courge, de choux et autres poireaux. Une idée à retenir pour l'an prochain ?

La veille, l'association Station fleurie, Saint-Colomban – col du Glandon a tenu son assemblée générale pour dresser le bilan 2007 de ses activités, considérant qu'il est plus « *motivant de parler de fleurissement au printemps* » et qu'il y a plus de personnes susceptibles de participer aux débats. Ce qui semble donner raison aux responsables puisque 27 personnes étaient présentes à cette réunion à laquelle a assisté Evelyn Rostain-Troux, conseillère municipale, déléguée de la commune de Saint-Colomban. Maurice Bozon qui est, en tant que maire, président d'honneur de l'association, et Norbert Combet, président de la communauté de communes, ont assisté à la fin de l'assemblée générale.

Divers points ont été abordés.

Au compte du bilan moral, l'entretien du fleurissement (des hameaux et des bâtiments publics) tient une grande place. Il est assuré – depuis l'an passé – par Chantal Bellot-Mauroz (dans le cadre d'un emploi communal saisonnier), qui a donné toute satisfaction « *par son sérieux, ses connaissances et sa présence constante* ». Appréciée de tous, elle a été reconduite dans ces fonctions, les autres candidats à ce poste ayant tous été embauchés par la commune de Saint-Colomban comme jeunes saisonniers pour l'entretien des chemins notamment. Les employés de la communauté de communes et quelques bénévoles ont mis en place les totems (2 sur les 8 étant inutilisables) dans les hameaux (le matériel ayant été enlevé le 19 octobre 2007). Il a été envisagé d'acheter en fonction des moyens de l'association des demi-vasques pour placer sur les réverbères des villages ce qui pourrait poser des problèmes d'arrosage si ces demi-vasques sont placées trop haut. Ce projet n'a pas retenu le consensus général.

L'an passé, des plantations d'arbustes ont été faites à Valmaure sur le talus, côté bassin ; un emplacement qui ne convient pas car l'hiver la neige est repoussée de ce côté-là par le chasse-neige et les végétaux sont cassés. Il est d'ailleurs très difficile d'entretenir cet endroit, un gazon étant inutile à cause des poules. Autre souci, chaque année, à la reprise des travaux, l'association a besoin d'un véhicule qui doit alors être partagé avec les employés communaux. Mais l'achat par la commune d'un nouveau véhicule devrait régler le problème.

L'an dernier, Inès Girard (Les Roches) a fait don à l'association d'un chariot à foin (magnifique avec des ridelles en fer forgé) qui a peu servi. Chantal Bellot-Mauroz l'a traité ; il servira peut-être pour le 15 août prochain au défilé à condition que l'on trouve de l'aide pour le décorer et un moyen pour le tracteur.

Des Villarins avaient émis le souhait de trouver un point de vente de chrysanthèmes pour la Toussaint. C'est Maurice Bouchet-Flochet qui a assuré, seul, cette vente l'an dernier, ce qui a nécessité beaucoup de présence pour l'enlèvement des pots (32 personnes avaient passé commande). Aussi, cette vente ne sera pas reconduite cette année si d'autres personnes ne se proposent pas pour aider Maurice Bouchet-Flochet dans cette tâche.

Gilbert Pautasso, trésorier, a dressé le bilan financier qui montre 1 199 euros de recettes (dont 1 000 euros de subvention de la commune de Saint-Colomban) pour 1 370,98 € de dépenses comprenant entre autres l'assurance (90 euros), l'achat de petit matériel et les repas offerts aux bénévoles lors du fleurissement des hameaux. Le solde cumulé se monte à 459,27 € plus 39,20 € sur le livret de caisse d'épargne ; l'association dispose donc d'une trésorerie d'environ 600 euros. Cette année, et contrairement à l'an passé, l'association reprendra à sa charge le règlement des fleurs au Lycée du Bocage (pour des raisons de contrôle de factures plus aisées) et donc, la demande de subvention se monte à 5 378 euros dont 3 900 euros pour l'achat des fleurs, subvention qui a été ramenée à 4 578 euros pour des raisons d'économie municipale. Aussi, la Maison du tourisme paiera-t-elle les bacs ainsi que les fleurs la

concernant.

Le bureau de l'association comprend M. Bouchet-Flochet, président, Marcelle Pommier, secrétaire, G. Pautasso, C. Bouchet-Flochet, et E. Rostaing-Troux, conseillère municipale, qui remplace Alain Rostaing à la vice-présidence. Michel Hego ayant quitté Saint-Colomban, il faudrait que le bureau se renforce. L'assemblée générale a entériné la décision du bureau de fixer la cotisation à 3 euros. Le nombre d'adhérents est en constante évolution : 30 en 2007 contre 12 en 2003, soit un nombre multiplié par 2,5 en 5 ans. Un engouement qui a grandement contribué au fait qu'en 2007, la commune de Saint-Colomban a reçu le 4<sup>e</sup> prix départemental du fleurissement (communes de moins de 300 habitants).

Initialement prévue le 12 juin, la mise en pots a finalement eu lieu le 19 juin avec les marmites et les bacs apportés par le lycée du Bocage. Un travail difficile qui demande, estime Maurice Bouchet-Flochet, « *beaucoup de volonté et d'efforts pour mettre en place un matériel lourd comme les vasques après les réverbères et les balconnières sur les ponts* ». Paul Long et Jacques Girard ont placé 110 marmites sur les totems. Marcel Malburet, Camille Combet, Chantal Bellot-Mauroz,



■ Le marché aux fleurs.

## AMIS DES VILLARDS

### Nouvelle érosion du nombre des adhérents

Le bureau de l'association des amis des Villards s'est réuni le 18 avril (\*) pour préparer son assemblée générale et sa participation aux animations estivales. A commencer par la fête du pain qui aura lieu le 3 août au Pied des Voûtes.

Avec les absences des « boulangers » habituels, Daniel Quézel-Ambrunaz, Christian Roche et Raymond Quézel-Peyron, c'est Gilbert Quézel-Ambrunaz qui s'occupera de la cuison, avec Pierre Jamen et Paul Long aidés par le boulanger de Saint-Colomban qui préparera la pâte, comme habituellement, et, cette année, aidera à la cuison.

Les inscriptions sont réservées aux adhérents jusqu'au lundi 28 juillet et ouvertes au public après. La participation (qui n'a pas connu d'augmentation depuis 2004) reste de 15 euros pour les adhérents et de 20 euros pour les non-adhérents (gratuite pour les enfants de moins de 12 ans). Le menu reste également le même et l'accordéoniste Sylviane Marquis, qui devrait animer le bal du 14 juillet aux Villards, animera comme de coutume cette journée autour du seul four à pain banal de la vallée.

Le bureau souhaite que les collectivités locales fassent le point sur le matériel utilisé par les associations (tables, traiteaux, chaises, bancs, etc.) car un état des lieux a été fait et il en manque, ce qui va poser des problèmes pour l'organisation des animations cet été. D'autant que le club enfants va devoir en utiliser pour son compte à la suite du transfert provisoire de ses activités dans la salle hors sac du bâtiment d'accueil.

### Le marché aux fleurs

#### Suite de la page 4

Pauline Gomès-Léal (communauté de communes) ont fait de même pour les 35 balconnières sur les ponts et ont mis en place les jardinières sur les bâtiments publics. Maurice Bouchet Flochet a sélectionné et réparti les fleurs selon les emplacements prévus.

Commencée à 9 heures, cette opération s'est terminée à 13 heures par un casse-croûte préparé par Monique et Gilbert Pautasso, chacun apportant qui les entrées, qui les desserts.

### Palmarès 2007 du concours du fleurissement

Le jury, composé de Marcelle Pommier, Alice Vial, Ginette Girard, Jacky Communal et Maurice Bouchet-Flochet, est passé le 1<sup>er</sup> août dans les hameaux. Trente-six personnes ont été primées dont une hors-concours.

La somme attribuée (chaque lauréat reçoit un bon d'achat pour le marché aux fleurs) a été revue à la baisse afin d'augmenter les encouragements. Néanmoins plus de 800 euros ont été distribués.

#### CATÉGORIE 1 :

- Propriétés fleuries (cours ou espaces fleuris) : 2<sup>e</sup> : Gilbert Laposse ; 3<sup>e</sup> : Odile Tronel-Peyroz ; encouragements à Elvire Patafi, Yvette Mayoux, Bernard Mugnier et Jean-Pierre Martin-Garin.
- Habitats traditionnelles : 1<sup>er</sup> : Colette Bouchet-Flochet (hors-concours pour la 2<sup>e</sup> année) ; 2<sup>e</sup> : Benjamine Frasson-Botton ; encouragements à Marguerite Martin-Cocher, Danièle Favre-Trosson, Jacques Tardy et Jacqueline Mugnier.
- Maisons avec aménagements paysagers : 1<sup>er</sup> : Odette Emieux ; 2<sup>e</sup> : Ginette

L'assemblée générale aura lieu le 6 août à 17 heures à Saint-Colomban, alternance oblige, mais à la salle des fêtes, la salle hors sac du bâtiment d'accueil étant occupée cette année par le club enfants. Cette année encore le nombre des adhérents a continué de baisser (146 contre 159 l'an passé). Gilbert Pautasso et Albert Cartier ont accepté d'être les contrôleurs de la commission d'apurement des comptes. Trois membres du bureau sont à renouveler. Cela concerne les mandats de Maurice Frasse Gilbert Laposse et Georges Noël-Lardin. Il faudra également procéder au remplacement de Norbert Combet qui, élu président de la communauté de communes, a démissionné de son poste de vice-président de l'association.

Le bureau a décidé de commander une statue rendant hommage aux ramoneurs villarins (*lire ci-contre*). La grille installée en janvier dernier à la chapelle de La Pierre à coûté 1 780 euros HT. Le bureau a décidé de participer à son coût à hauteur de 600 euros. Pour la grille de la chapelle des Voûtes à Saint-Alban, l'association avait organisé une souscription et participé en complément à hauteur de 370 euros. Le montant de 600 euros tient donc compte du fait que pour celle de la chapelle de La Pierre, il n'y a pas eu de souscription.

Claude Gauterin est membre, comme titulaire, du conseil d'administration de la Maison du tourisme au nom de l'association. A ce titre c'est lui qui reçoit les convocations et les comptes rendus.

Le bureau a fait le point des

A noter que la Maison du tourisme a été fleurie (l'an passé, le président de la communauté de communes l'avait refusé) avec des bacs semblables à ceux disposés sur le mur du cimetière et des balconnières. C'est le personnel de la Maison du Tourisme qui en assurera l'entretien, Chantal Bellot-Mauroz ne pouvant pas tout faire avec un poste à temps partiel.

A Saint-Alban, cette opération a eu lieu le 22 juin.

**Christophe Mayoux**

Girard ; 3<sup>e</sup> : Arlette Bozon ; encouragements à Emma Bozon-Viaille et Andrée Darves-Blanc.

#### CATÉGORIE 2 :

- Habitations avec décor floral : 1<sup>er</sup> : Jeannine Bellot-Mauroz ; 2<sup>e</sup> : Irma Bozon-Viaille ; 3<sup>e</sup> : Irène Maquet ; encouragements à Sylvain Martin-Cocher, Yves Billet, Pierre Martin-Cocher.

#### CATÉGORIE 4 :

- Balcons ou terrasses : 2<sup>e</sup> : Jacqueline Communal ; encouragements à Yvette Berthaud, Francis Vanini, Simone Favre-Teylaz.

- Habitats traditionnels : 1<sup>er</sup> : Renée Favre-Bonté ; 2<sup>e</sup> : Madeleine Jacot-Guillermot ; 3<sup>e</sup> : Isabelle Girard ; encouragements à Bernadette Tronel-Peyroz.

#### CATÉGORIE 6 :

- hôtels - restaurants : encouragements à l'Hôtel de la poste et à l'Auberge du Glandon.

- Jardins fleuris (avec ou sans potager) : 3<sup>e</sup> : Daniel Emieux ; encouragements à Jeanine Tronel.

### Un petit ramoneur pour symboliser les Villards

L'association des Villarins et des amis des Villards avait depuis quelques temps déjà l'idée d'acquérir une statue qui symboliserait la vallée des Villards et son histoire.

Mais que choisir ? Un couple aux champs ? Un berger ? Une villarinche ? Un ramoneur ? L'idée d'une villarinche, sous une forme plus ou moins stylisée, retint un temps l'assentiment de certains. Mais le matériau (acier) de la statue faisait débat. Son lieu d'implantation aussi, le col du Glandon, un temps envisagé, étant finalement abandonné car trop éloigné du centre des communes et d'une certaine inutilité pendant les mois d'hiver.

C'est finalement une statue en bois

de cèdre représentant un petit ramoneur avec son attirail qui a été choisi. Elle sera implantée au Chef-Lieu, sous le porche de la Maison du tourisme face à la route départementale. Gilbert Laposse avait pris contact avec la société Bois des montagnes, installée à Challes les Eaux et Jean-Marc Bordas contacté Gilbert Personnaz, un sculpteur sur bois de Bessans. Finalement, c'est un artisan de Grignon (combe de Savoie) qui a été retenu. Il participera à la fête du 15 août.

Le bureau souhaite que l'inauguration de cette statue ait lieu sur la place de Saint-Colomban pendant la fête du 15 août.

**Maurice Frasse**

Balais, prévue le 12 juillet, le père Velut ne sera pas disponible. Reste à demander au curé de la paroisse, le père Durieux, s'il est disponible. Sinon cette bénédiction sera repoussée en août ou l'an prochain.

Au niveau des travaux, il faut augmenter la hauteur du socle de quelques centimètres. Il est aussi envisagé de poser une plaque en « collé-roulé » sur la croix de commémoration des victimes de l'incendie qui a eu lieu au XIX<sup>e</sup> siècle et, pour cela, Claude Gauterin doit rechercher les origines de ces victimes. Un appel est lancé aux Villarins : si des informations sont connues, ils peuvent les adresser à l'association des amis des Villards (boîte aux lettres de l'association au Martinan), ou les communiquer à un membre du bureau.

Christophe Mayoux a évoqué le matériel de sauvetage qu'est le défibrillateur cardiaque. Il serait bien que ce genre de matériel soit présent dans les mairies et la Maison du tourisme, mais il semble difficile et risqué de le laisser à portée de tous même si, dans certaines communes de montagne, on en trouve mis à la disposition de tout un chacun dans des armoires placées en différents points du village. De nombreuses stations (de Maurienne notamment) organisent même des stages d'initiation et d'utilisation de ce matériel pour les habitants. L'association va se renseigner pour des subventions potentielles (le ministère de la jeunesse et des sports notamment subventionne des clubs sportifs qui organisent des compétitions de masse) auprès des collectivités et des organismes concernés.

(\*) Présents : M. Frasse, G. Laposse, G. Noël-Lardin, P. Long, J.-M. Bordas, N. Roche, S. Favre-Teylaz, G. Quézel-Ambrunaz, C. Mayoux. Excusés : M.-Y. Tessier, C. Gauterin, N. Combet.

### CHASSE

### Plans de chasse maintenus

Le 14 juin l'association communale de chasse agréée de Saint-Colomban a tenu son assemblée générale en présence de quelque 25 sociétaires. Après le bilan moral et le bilan financier, adoptés, le plan de chasse a été présenté. Il comprend 32 chevreuils, 9 cerfs et plus de 60 chamois. Fermée jusqu'à présent, la chasse au lièvre (pour 2) sera ouverte sur le secteur de Belledonne.

Un tiers du bureau était à renouveler : Norbert Combet qui ne se représentait pas, Philippe Martin-Cocher et Patrick Rostaing-Troux. Enfin, Thierry Bozon (Martinan) ayant démissionné, 4 postes

étaient à pourvoir. Ont été élus : Patrick Rostaing-Troux (37 voix sur 56 votants et 54 suffrages exprimés), Philippe Martin-Cocher (32), Simon Cartier-Lange (27) et Claude Aimé (26). On obtenu des voix : Sébastien Sornet (25), Gilbert Emieux (17), Alain Rostaing (10). Ont obtenu des voix sans être candidats : Michel Valde (2), Philippe Bellot-Mauroz et Cédric Emieux (1).

A Saint-Alban, pour le grand gibier, le plan de chasse 2008 comprend 44 chamois (8 cabris, 12 éterlous et 24 adultes), 32 chevreuils, et 10 cerfs (3 faons, 2 daguettes, 3 biches et 2 mâles).

## OPÉRATION LES VILLARDS VALLÉE PROPRE

## Quand le bénévolat fléchit...

Le 10 mai dernier, en plein milieu du week-end de Pentecôte, a eu lieu l'opération Les Villards vallée propre qui consiste, chaque année, à nettoyer des points noirs de la vallée, cette année les abords immédiats de la route départementale 927. Est-ce un effet de la météo, capricieuse, ou dû à un manque de motivation général, toujours est-il que seuls une (petite) vingtaine de bénévoles (une douzaine de Saint-Colomban et une demi-douzaine de Saint-Alban) étaient présents parmi lesquels on notait la présence de Norbert Combet, président de la communauté de communes (collectivité locale qui organise depuis l'an passé cette « corvée »), Stéphan Pezzani, conseiller municipal de Saint-Colomban, et Daniel Quézel-Ambrunaz, conseiller municipal de Saint-Alban, un fidèle participant à cette opération collective. Pour l'occasion, Jacques Girard utilisait sa camionnette personnelle pour la « récolte » des déchets.

Et des déchets, on peut dire qu'il y en a eu encore en grande quantité et de toute nature (plastiques, aciers, etc.) qui ont tous finis dans les bennes de la déchetterie villarinch. Les différentes équipes sont intervenues sur le chemin qui conduit du Planchamp aux Rivaux, aux abords de la route communale du Bessay au Martinan, sur la zone de Nantchenu - La Pierre, la zone de la Perrière, ainsi que, sur la partie haute de la vallée, la RD 927 jusqu'au Sapey.

On doit compter au nombre des points noirs constatés, la plupart des abords des chantiers en cours. Or la direction départementale de l'équipement de Savoie a édité un dépliant qui rappelle aux clients des entreprises de bâtiments que leur responsabilité pénale est engagée en cas de pollution. Les déchets produits lors de travaux (privés ou public) ne doivent pas être éliminés avec les ordures ménagères mais triés et déposés à la déchetterie. Tout devis doit comporter un paragraphe sur l'élimination des déchets et préciser leur destination. Tous les maîtres d'œuvre (collectivités locales, organismes publics, architectes, etc.) doivent également exiger des sous-traitants un schéma d'organisation de gestion des déchets (SOGED) et l'utilisation de bordereaux de suivi de déchets (BSD). On ne peut que souhaiter que chaque collectivité locale villarinchienne suive avec rigueur ces conseils de bon sens qui n'en sont pas moins des obligations légales.

Autre point noir : en amont du torrent au pont des Croix (entre Lachenal et le Martinan) avec des sachets poubelles jetés en contrebas de la route probablement pendant la saison de ski.

Enfin, il a été retrouvé sur les abords des routes départementales et communales un nombre considérable de bouteilles en verre et de canettes notamment à aux alentours du cours de tennis. Conscients de ces pollutions, les responsables de la communauté de communes ont indiqué vouloir installer des poubelles le long de ces routes.

De même, la question se pose quant à l'installation dans chaque hameau de

petit container pour les verres car, actuellement, sur le bas de Saint-Colomban par exemple, il n'y en a qu'à la déchetterie et au Chef-Lieu et, bien souvent, les déchets en verre sont entreposés directement dans les abris poubelles... On a également constaté, malgré la présence de poubelles prévues à cet effet, que des pots en plastique continuent à être jetés en contrebas du cimetière. Que faut-il faire pour empêcher de tels comportements maintes fois dénoncés dans ces colonnes ?

Et comment rendre cette journée de nettoyage plus efficace ?

C'est à midi, quand tous les participants ont été conviés par la communauté de communes à participer à un casse-croûte préparé par Patrick Martin-Fardon, à la salle des fêtes de Saint-Colomban, que les idées ont fusé.

Il a ainsi été demandé de programmer cette corvée plus tôt dans la saison, l'hiver étant déjà haute début mai malgré les chutes de neige d'arrière-saison. Ensuite, comme le demande Valérie FavreTeylaz depuis plusieurs saisons

maintenant, et afin de rendre les affiches plus motivantes pour les Villarins et ainsi bénéficier de plus de monde, il faudrait faire dessiner les affiches par les enfants de l'école. Certains allant jusqu'à souhaiter que les enfants de l'école participent à l'opération avec

leurs parents.

Enfin, l'association des Villarins et amis de la vallée des Villards s'est vue proposer par Stéphan Pezzani de s'associer l'an prochain, et de participer aussi, à l'opération nationale de nettoyage des stations qui, à l'initiative de l'association Mountain Wilderness, propose chaque année, vers la fin mai, à chaque station de réaliser des opérations de nettoyages et d'autres actions aussi qui permettent de recevoir une certification label de « station écologique », certification gratuite vis-à-vis de la clientèle, pour un coût et une difficulté de mise en œuvre moindre. Pourquoi pas donc s'y associer d'autant qu'une opération de ce type a d'ailleurs eu lieu cette année aux Villards, le 2 juin, à l'initiative de la commune de Saint-Colomban, sur le site de l'Ormet.

Quoi qu'il en soit, et malgré les mises en garde et les conseils répétés, force est de constater que chaque année la journée de nettoyage permet la collecte d'une quantité toujours suprenante et non négligeable de déchets.

On ne peut donc que regretter la faible participation des Villarins à ces opérations qui demeurent essentielles pour l'entretien de l'environnement. Et on doit louer la persévérance des associations villarinchennes et des élus des différentes collectivités locales qui sont dans cette affaire les moteurs principaux.

Des opérations de ce type, programmées sur les pistes du domaine skiable villarin, dans le périmètre de ce qui est proposé par Mountain Wilderness, intéresseraient-elles plus de monde, notamment les skieurs villarins ? Rien n'est moins certain, tant la crise du bénévolat est profonde.

Christophe Mayoux

## ROUTE

## La RD 927 est sur la bonne voie

Le bureau de l'association, à l'initiative de l'un de ses membres (Jean-Marc Bordas), a adressé un courrier à M. Barriaud (21 avril 2008), responsable des routes au conseil général (ex. DDE), pour lalerter sur l'état préoccupant des murs de soutènement, des ponts et des parapets de la route départementale (RD) 927 qui traverse la vallée des Villards. Constitués en pierre de taille ou pierre naturelle, ces ouvrages font partie du patrimoine villarin et doivent être préservés et entretenus.

Actuellement dégradés par les accidents de la circulation mais aussi par les engins de déneigement, le risque est grand de les voir peu à peu remplacés par des murs en béton ou par de banales glissières de sécurité, l'association s'interrogeant par la même occasion sur le peu de crédits financiers affectés à cette route, manque préjudiciable pour les usagers.

Une copie de cette lettre a été adressée aux maires des communes et au président de la communauté de communes, à Daniel Dufreney, conseiller général du canton de La Chambre, à Michel Bouvard, député de Savoie et vice-président du conseil général, et à l'association Les Villards, patrimoine et culture.

Dans sa réponse, Daniel Dufreney a indiqué qu'il avait sollicité Jean-Luc Rosaz, contrôleur de l'Equipment, et, dans la sienne, Michel Bouvard a rappelé que « différents travaux ont pu être engagés ces dernières années sur la RD 927 dans la vallée des Villards, mais il est vrai que l'effort principal au niveau de la Maurienne a porté sur la réalisation du plan routier des Arves qui était indispensable, compte tenu de la vétusté des tunnels et du développement des stations de Saint-Jean d'Arves et de Saint-Sorlin », souhaitant que soit accru, après les gros travaux engagés sur ce secteur, l'effort sur la RD 927, notamment dans le respect des murets traditionnels en pierre de taille ou pierre naturelle.

Quelques jours plus tard, MM. Rosaz et Michau du territoire de développement local de Maurienne (conseil général de Savoie), après avoir rappelé que « l'entretien et la modernisation du réseau

routier est une préoccupation permanente du conseil général, en particulier les routes d'accès aux cols alpins », ont dressé la liste des travaux engagés sur la RD 927 depuis une douzaine d'années, liste qui comprend : le calibrage du lacet du Grand Frêne (1996, 300 000 euros), le calibrage de la section amont du carrefour du Planchamp (2003, 90 000 euros), le calibrage de la route au lieu-dit le bois de Chasselard avec, en amont, construction d'un mur en maçonnerie (2004, 100 000 euros), la reconstruction et l'élargissement du pont du Cray Blanc (ouvrage amont) et de ses abords (2006, 450 000 euros), la réfection et le rejointement de murs de soutènement (80 000 euros), enfin la réfection et l'entretien de chaussées, notamment entre le virage de la Rochette et le lacet de l'Usine (2007, 140 000 euros). Le montant total de ces travaux s'élève ainsi à 1 160 000 euros.

MM. Rosaz et Michau précisent que « cet effort financier très significatif sera poursuivi dans les prochaines années » car dès cette année, la tablier du pont du

Cray Blanc à l'aval du lacet sera refait, de même que le calibrage de la chaussée. Le carrefour du Planchamp sera aussi proposé à la programmation en vue de l'amélioration de la sécurité.

En conclusion, il est indiqué que le département de la Savoie veille à la

conservation du patrimoine en privilégiant des parapets et des murs en pierre aux constructions en béton comme dans les ouvrages cités plus haut, même si les spécialistes indiquent qu'il s'agit de pierres collées dont certaines seraient déjà décollées...

MM. Rosaz et Michau précisent aussi que « tout au long de la route, l'itinéraire est sécurisé par des garde-corps métalliques, par des parapets en pierre comme au pont du Merlet, par des glissières métalliques et plus rarement par des glissières en bois. Comme certains de ces ouvrages en pierre ont été dégradés en cours d'hiver, il va être rapidement procédé à leur remise en état. » Une réflexion, nécessaire, va être engagée prenant en compte les remarques de l'association.

Christophe Mayoux

## TÉLÉVISION

## La TNT aux Villards : c'est pas pour demain

La télévision numérique terrestre (TNT) dessert depuis peu Saint-Jean de Maurienne et devrait desservir Saint-Michel de Maurienne en novembre prochain. La TNT, qui diffuse 18 chaînes nationales et une chaîne locale en Savoie et Haute-Savoie (8 Mont Blanc) remplacera en 2011 la diffusion hertzienne actuelle (avec les antennes traditionnelles).

Pour recevoir la TNT il faut que les relais de télévision (Montaimont et Lachal) pour les Villarins, émettent... la TNT ce qui vient donc d'être juste le cas pour Saint-Jean et Saint-Michel. Les équipements des relais en émetteur de TNT se font peu à peu en privilégiant les zones à forte densité de population (de ce point de vue le relais de Montaimont devrait être érigé avant celui de Lachal). Interrogée à ce sujet, par Michel Bouvard, député de Maurienne, auquel l'association des Villarins et des amis des Villards avait posé la question, Télédistribution de France, qui gère les relais de radios et de télévisions, a répondu qu'il fallait s'adresser au Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) qui est responsable de ces équipements, et que rien n'était prévu concernant les relais « arosant » la vallée des Villards.

En 2011, quand la diffusion traditionnelle de la télévision s'arrêtera, il restera donc des zones d'ombre aux Villards qu'on pourra « éviter » en s'équipant de parabole.

C. M.



■ Encore une bonne « récolte ».



■ Un exemple à ne pas faire.

## PROTECTION DES SITES

## Inscrits en 1939, le col du Glandon et ses abords ont été classés

Par décret en date du 9 avril 2008 (paru au *Journal officiel* du 11 avril 2008), l'ensemble formé par le massif de l'Etendard, le col du Glandon, les aiguilles de l'Argentière et leurs abords, sur le territoire des communes de Saint-Colomban-des-Villards, Saint-Jean-d'Arves, Saint-Sorlin-d'Arves et Vaujany, est classé. Cet ensemble « [...] présente, en raison de son caractère pittoresque, un intérêt général au sens de l'article L. 341-1 du code de l'environnement ».

Le col du Glandon était inscrit à l'inventaire des sites depuis un arrêté du 19 juillet 1939.

Ce classement est l'aboutissement d'une longue procédure dont une des étapes a été la signature, le 26 septembre 2000, par les maires des communes du massif Arvan-Villard concernées, d'un protocole pour la valorisation paysagère des cols de la Croix de Fer et du Glandon, mesure compensatoire à l'aménagement du massif de l'Ouillon.

C'est sans doute pour cette raison que le périmètre englobe, sur la commune de Saint-Colomban, et outre le massif de l'Etendard, une étendue plus importante qu'en 1939 (avec une grande partie des aiguilles de l'Argentière par exemple) qui délaissait cependant la partie haute des

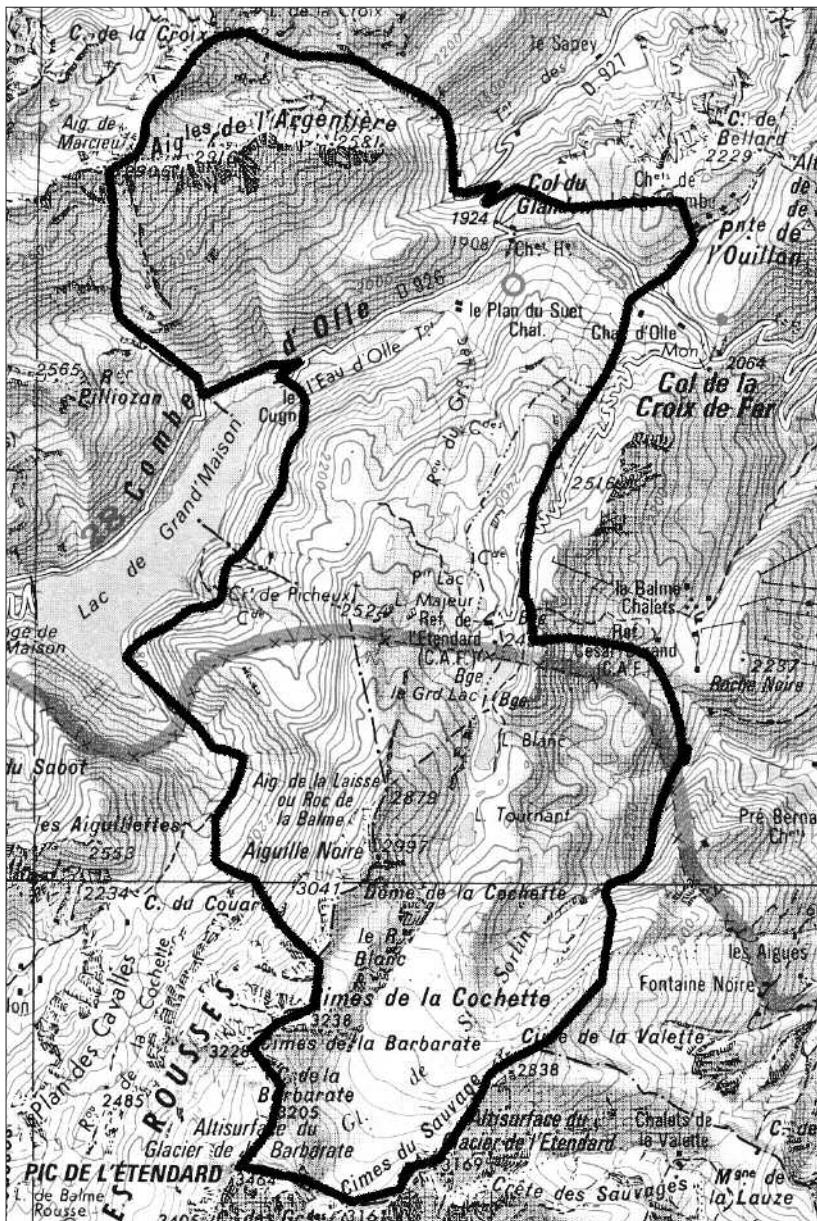
Fraîches et une partie comprise entre les chalets de Sous-le-Col d'en Haut et ceux de Sous-le-Col d'en Bas.

Le classement ou l'inscription d'un site constitue la reconnaissance officielle de sa qualité et la décision de placer son évolution sous le contrôle et la responsabilité de l'Etat. Il existe deux niveaux de protection :

- le classement est une protection forte qui correspond à la volonté de maintien en l'état du site désigné, ce qui n'exclut ni la gestion ni la valorisation. Les sites classés ne peuvent être ni détruits ni modifiés dans leur état ou leur aspect sauf autorisation spéciale ; celle-ci, en fonction de la nature des travaux, est soit de niveau préfectoral soit de niveau ministériel.

Par exemple, en site classé, le camping et le caravaning, l'affichage publicitaire, l'implantation de lignes aériennes nouvelles sont interdits.

- l'inscription à l'inventaire supplémentaire des sites constitue une garantie minimale de protection. Elle impose aux maîtres d'ouvrage l'obligation d'informer l'administration 4 mois à l'avance de tout projet de travaux de nature à modifier l'état ou l'aspect du site. La réglementation est moins contraignante que pour un site classé.



■ Le périmètre de la zone classée.

## CHÈVRERIE DU PÉRATON

## Des « tommettes » couronnées par Marc Veyrat...

Sur les contreforts escarpés du hameau des Roches, au cœur de Saint-Colomban, des chèvres chamoisées gambadent joyeusement. Un tintamarre printanier, sur fond de clarines, dans les prés ; entre feuillus, taillis de ronces et arcosses, au pied des sapinières qui s'élèvent doucement à l'assaut de Sembuis enneigé.

Dans ce décor sauvage, miraculeusement préservé, Sébastien Sornet, un solide gaillard à peine trentenaire, est un berger heureux. Avec la foi et l'humilité des jeunes montagnards, aux âmes bien nées, combatif, travailleur acharné, il vient enfin d'obtenir sa première récompense officielle de maître chevrier. En somme, les fruits laitiers d'une longue traversée du désert et du dessert.

Il y a peu, notre valeureux pâtre villa- rin, baptisé au beaujolais par ses parents viticulteurs (1), a su convaincre le jury du concours national de Faverges, sur les berges du lac d'Annecy.

Au menu, s'il vous plaît, des « tommettes fermières » aux parfums et au goût incomparables et voilà la chèvrerie du Péron (hameau de Valmaure) qui entre à petits pas, sans bruit, dans la cour des grands. Quatre ans après son installation !

« Mes débuts ont été difficiles car il a fallu partir à zéro, tout construire et durer. Mais j'ai été soutenu et bien entouré. Cette chaîne d'amitié, ça n'a pas de prix. Je remercie tous ceux qui m'ont aidé et encouragé : ma famille bien sûr et Robert Bozon, Michel et Jacques Bellot-Mauroz, Maurice Bouchet-Flochet, ainsi que les élus qui ont accompagné ce projet, dès 2004, en réalisant les travaux de la route, l'adduction d'eau, l'électricité. Je n'oublie pas non plus la chambre d'agriculture de Savoie. »

Grâce à une sélection de cabris de 8 jours issus d'un élevage d'Eure-et-Loir et avec l'appoint de deux boucs (ardéchois et lozérien), le troupeau du Péron compte aujourd'hui 70 têtes. Que de belles biquettes aux cornes expressives !

Quant à la qualité du lait, elle ne fait aucun doute. Nourries par les alpages l'été, les douces demoiselles consomment en hiver du foin de l'Ain, de l'orge aplatie, un peu de luzerne. Deux traitements journaliers et le résultat fromager est probant. Juste ce qu'il faut de croûte minérale et, à l'intérieur, une pâte exquise qui vous fait entrevoir le nirvana des saveurs.

Sans rien exagérer, il faudrait avoir une langue de bois et « carburer » au yaourt sans pourcentage pour rester insensible devant de tels fromages. Les corbeaux de la fable sont avertis. On se sent soudain renards, rien qu'à l'odeur.

Ah ! si l'Europe de Bruxelles et les députés strasbourgeois savaient ça ! Ma parole, le camembert pasteurisé du président, nous paraît bien allégé, à première vue !

Et le verdict ne tarde pas à tomber. Impitoyable pour les partisans de la fadeur car quelques grammes suffisent à

vous dépayer. Par conséquent, le prix du voyage est forcément moins cher, à l'arrivée, que dans n'importe quelle grande surface alimentaire, mon cher Watson ! Pour les initiés, on peut d'ores et déjà imaginer le mariage princier avec un morgan.

En redescendant sur terre, et avec l'autorisation de la fermière, il suffit ensuite d'ouvrir son Opinel et de fendre avec précaution l'un des jolis petits coeurs qui accompagnent les tommes couronnées de 300 grammes environ (2). Pour le gosier du gourmet, un gamay savoyard fera parfaitement l'affaire, sur la table des dimanches.

Quant aux amateurs de « sec de chez sec », ils grimperont d'emblée les marches qui conduisent à l'extase finale avec ces joyaux, qui ne paient pourtant pas de mine, au fond du panier. Ce sont des petits frères au pélardon des Cévennes profondes ou bien des séchons du maquis corse qui voisinent le « brocciu ».

Autant dire qu'en accompagnement, le caviste devra sortir, au moins, un gigondas du Vaucluse, pour soutenir la comparaison. « Au diable les varices » comme dirait Jean-Pierre Coffe !

En définitive, et même s'ils ne l'expriment pas à haute voix, Sébastien et sa tribu (Valentin son fiston, Ségaïne sa compagne et Guillaume, son aide de camp) connaissent la valeur symbolique du diplôme qui décore maintenant le mur ocre au badigeon de chaux, dans le hall boisé de la fruitière.

La première signature qui a validé le précieux sésame est celle de... Marc Veyrat, le restaurateur – pharmacien dont les herbes médicinales font toujours du bien à la gastronomie tricolore. Voilà pour le coup de chapeau.

Mais qu'à cela ne tienne, cette première consécration n'a pas tourné la tête au pasteur des Villards. Sébastien Sornet poursuit son bonhomme de chemin, à flanc de montagne. Il présentera dans quelque temps ses friandises au salon de Fontainebleau et continuera à fréquenter, à la saison creuse, le marché de Turin. Et pourquoi pas un « chèvre » en forme de ballon rond...

Le troupeau quant à lui, escorté par les chiens, s'en ira bientôt rejoindre, par le hameau de Valmaure, les espaces de la combe du Tépey, royaume des vaches tarines et autres abondances.

Quand toutes les routes qui conduisent au col seront ouvertes aux transhumances cyclistes, voiturères et moutonières. Le Glandon à col ouvert.

Dans un peu plus d'un mois, au solstice d'été.

**Claude Gauterin**

(1) La famille Sornet, originaire de la région lyonnaise, a toujours séjourné en Maurienne, et notamment aux Villards, pendant les vacances estivales.

(2) En vente à la boucherie – charcuterie Féra (Saint-Etienne-de-Cuines), chez Célestin Emin (La Chambre) et à la coopérative de Saint-Sorlin d'Arves. Pour visiter la chèvrerie du Péron, appeler le 04-79-56-77-50.

CHAUFFAGE  
SANITAIRE  
SERRURERIE  
INSTALLATION ET ENTRETIEN



CHIANALE  
FILS

Butane - Propane - Camping-gaz  
655, avenue de la Gare  
73130 St-Etienne-de-Cuines  
Tél. 04 79 56 23 84

**GERLAND**  
**Routes**

St-Jean-de-Maurienne  
Tél. 04 79 59 81 03  
Albertville - Tél. 04 79 32 12 64

- Travaux communaux
- Accès et abords villas
- Devis gratuit sur demande

## Des œuvres de Coppier, peintes aux Villards, vendues à Drouot

Début avril, à l'hôtel Drouot (Paris), se vendaient quelques œuvres du peintre savoyard André-Charles Coppier qui vécut de 1867 à 1948.

Parmi ces œuvres, il y avait une aquarelle sur traits de crayon (30 cm X 21 cm) intitulée « La fille du garde de Saint-Alban », signée, datée (1912), et titrée, en haut à gauche, estimée entre 120 et 150 euros et finalement adjugée 3 500 euros, et un brou de noix (33,5 cm X 23 cm), signé en bas à gauche, intitulé « Jeunes filles de Saint-Alban taillant les frênes » estimé lui aussi entre 120 et 150 euros et adjugé 1 100 euros.

Des reproductions de ces deux toiles ont été publiées en 1931 par André-Charles Coppier dans un livre intitulé : *Savoie : l'œuvre peint (tome I : de Tarentaise en Maurienne)*, dans lequel on trouvait également des reproductions de trois autres tableaux concernant les Villards : un mariage à Saint-Alban, une sortie de messe à Saint-Colomban, et la descente des troupeau au val du Glandon.

Dans ce livre, l'artiste raconte et illustre ses pérégrinations en Tarentaise et en Maurienne et notamment dans la vallée des Villards dont Coppier écrit : « qu'elle n'a peut-être ni une église, ni une habitation, pas même un oratoire, digne d'attirer l'attention. » Mais, ajoute-t-il, « elle s'enorgueillit de présenter aux visiteurs les plus riches et les plus singuliers costumes, non seulement de Maurienne, mais de toutes les Alpes françaises ».

On ne peut pas dire en effet que Coppier fut sensible à la beauté du site villarin (« qui n'accroche pas le passant » écrit-il) et, s'il reconnaît d'emblée la richesse du costume il n'en oublie pas pour autant de dénoncer les rivalités entre femmes que ces riches habits créent, ni de noter, au passage, quelques traits sur ce que l'on appellerait aujourd'hui la condition féminine...

Voici comment le peintre décrit son arrivée aux Villards et sa rencontre avec les Villarinchies qu'il utilisera comme modèles (\*) :

« La première fois que j'allais à la découverte vers les Villards dans le charret du courrier de Saint-Colomban, nous étions déjà plus nombreux que n'en pouvait tirer le mulet par la rude montée sinuuse, lorsque le notaire du bourg, appelé pour un testament, demanda une place, en lapin.

Pour s'excuser du dérangement, il nous raconta qu'il n'aimait pas prendre la traverse, au-dessous de Saint-Alban, en souvenir d'une émotion de sa jeunesse. S'étant attardé à danser le soir de la vogue avec une jolie fille qu'il « fréquentait », il rentrait vers la minuit, seul, à son gîte, lorsque, passant devant la chapelle du raidillon, il entendit marcher derrière lui dans la brume. Il se mit à courir ; les pas du suiveur couraient aussi.

Et voilà qu'il se souvenait du prêtre maudit qui cherche un desservant pour les messes qu'il n'a pas dites dans cet oratoire, mais qu'il doit aux défunt ameutés contre lui. Fou de terreur, il galopait par les raccourcis, au risque de se rompre les os, lorsqu'il tomba dans un groupe de bons vivants de Saint-Etienne-de-Cuines qui lui certifièrent

qu'il n'y avait là qu'un effet d'écho, bien connu des usagers du sentier, et qu'une légende brodée sur ce phénomène. Cependant cette vieille peur émoustait encore ce notaire, à trente ans de là.

Nous avions, dans la carriole, assise à côté du cocher, la femme du garde de Saint-Alban, en grand costume de fête, qui s'était signée à l'évocation du curé simoniaque et trouvait nos rires fort déplacés.

Sa coiffe de fin linon, étoilé d'edelweiss brodés, s'auréolait d'un lumineux éventail de dentelle, plissé en hauteur, qui entourait le front en couvrant les

avec l'agilité d'un écureuil et sauta sur le pré, puis boula sur la pente dans un éclat de rire, qui fit bondir les génisses, fouet dressé, clarines tintinnabulantes, en un hourvari amusant. Nous étions à la vigile de la mi-août, vers l'heure où les femmes se rendent à la paroisse, car la mère quitta le papillon de rubans clair de sa coiffe, son beau châle rouge et ses affiquets de velours noir qu'elle remis à l'aînée, bien rangée dans son tablier.

« Allez vous confesser ! Je vais garder les bêtes ! » leur dit-elle, cependant que les jeunes filles se chargeaient de volumineux ballots de brindilles de frêne, qui serviraient à l'alimentation des moutons en hiver. Je les aidais un peu, pour lier connaissance, tout en riant avec elles ; aussi pour m'assurer des modèles bénévoles qui allaient figurer, le surlendemain, dans un mariage à Saint-Alban. Quelle aubaine !

Le charret montait si lentement par les lacets de la route que je pus reprendre ma place avant le palier qui relie Saint-Alban à Saint-Colomban et par où le mulet trottinant fit une entrée postale, dans les roulements de fouet du courrier.

L'agglomération en *villard*, qui caractérise et qualifie la vallée entière



■ Jeunes filles de Saint-Alban taillant les frênes.

oreilles dans un souple rejet en arrière. Deux énormes coques et un pan libre de très large ruban de satin broché claquaient au vent, de chaque côté de son visage, dans une enveloppe de blancheurs transparentes, où le soleil mettait des éclats irisés sur les reflets d'un mouchoir de soie rouge vif, à hautes franges, engoncés sur la nuque. Du milieu de ce mouchoir éclatant pendait, dans le dos, un flot de velours noir descendant à la taille et tout emperlé d'un lacis d'or vert et de jais.

J'avais hâte d'en voir davantage, lorsque ma voisine fut hélée, du plus loin, à deux lacets de là, par deux jeunes filles en costume, perchées sur le haut de frênes qu'elles ébranchaient, tout à l'heure, en chantant. « C'est ma Justine et la Josette ! dit la femme. Je vais descendre ici. »

Aux premiers gestes des deux serpettes levées vers le ciel, en guise de salut, j'avais mis pied à terre en endossant mon sac et me trouvais tout porté pour recevoir la commère, encombrée de paquets fragiles que je m'empressai de prendre en mains. J'avais ainsi un prétexte à m'approcher de ses deux filles qui jetaient des brindilles de frêne à quelques vaches rousses, massées au pied des arbres sur la pente herbeuse d'un talus bordé d'absinthe.

L'une d'elles, piétée sur deux ébranchures minces et courtes comme de gros clous, près du faîte d'un jeune frêne, taillé en moignon, se balançait au vent qui retroussait sa lourde jupe éployée en cloche. L'autre descendit



■ La fille du garde de Saint-Alban.

re, diffère du dispositif en *bourg* par la dispersion des demeures, mieux à l'abri des incendies d'automne qui détruisent tant de hameaux serrés, lorsque les fenêtres sont pleines et les moissons rentrées. Aussi n'y a-t-il pas, à proprement parler, de villages à Saint-Colomban, mais quelques maisons disséminées, s'approchant de l'église, de chaque côté du petit torrent qui descend des Belledones et du col du Glandon.

L'unique auberge avait subi la semaine précédente l'irruption d'une effroyable avalanche de boue, descendue d'un ravin voisin, obstrué, qui avait recouvert le champ de foire d'un chaos d'énormes roches rondes, amenées d'une lieue en amont, par la poussée des eaux. La route était déblayée, mais les appentis de l'auberge restaient englués sous trois mètres de gravats boueux (\*\*). Cependant l'accueil fut

aimable, la cuisine rustique excellente, et le prix modeste à souhait.

Saint-Alban et Saint-Colomban ont cependant des vallées latérales vers le massif de Belledonne qui présentent des fonds neigeux d'un agréable et imposant aspect, quoique la vallée principale n'ait guère d'intérêt alpin. Encore convient-il d'aller assez avant dans les combes du Merlet, du Bacheux, du lac des Balmettes et du Tépey, pour compenser l'impression première qui n'« accroche » pas le passant.

Il est alors surprenant de découvrir au milieu de ces banalités, une vie rurale très singulière, dont les femmes de la vallée font, à peu près, tous les frais. On les voit, la faux ou le fléau en mains, abattre et battre le seigle, dailer l'an-dain sur les pentes raides, tout comme un homme. Car elles demeurent seules avec la marmaille, une bonne partie de l'année, à pourvoir aux soins du bétail et du ménage, tandis que les maris s'en vont gagner un numéraire qu'ils n'aimeraient guère à percevoir, sur place, en travaillant aux ardoisières voisines, qui font un si vilain effet d'encoche noire dans les ravins.

Ils ne reviennent au pays que pour le temps des gros travaux, pour les foires et la fenaision des alpages où l'autorité et la vigueur des mâles s'imposent. Laissant aux femmes les travaux quotidiens de la maisonnée et du pacage du bétail, avec la direction d'une famille plus riche d'enfants que de confort, ils leur abandonnent, en même temps, ces menus profits de la volaille, du clapiers, de l'élevage des escargots, avec une part des produits du linge devenus si rémunérateurs.

Une émulation hebdomadaire s'entretient ainsi, de visu, à chaque sortie de messe, entre toutes ces femmes qui s'abordent et s'observent, en mettant en valeur l'objet neuf et superflu qui enrichit encore un costume local, déjà somptueux par lui-même, dans sa tenue de tous les jours.

C'est pourquoi il est passé en proverbe, dans les Villards, que la multiplicité des filles dans une même famille la ruine en un rien de temps, par le nombre et la variété des toilettes que la mode locale impose à toutes ces femmes, en rivalité.

En effet, s'il est convenu que leur robe noire, à larges godets, portera autant de lés transversaux de drap bleu que l'on compterait de fois une certaine somme dans la dot des femmes et des filles, il n'y a guère que ce corps de costume qui soit à peu près invariable dans l'accoutrement de l'ensemble d'une maîtresse de maison et de ses héroïnes. Tout le reste : ceintures, flots de rubans des coiffes, linons brodés, mouchoirs de cou, tabliers, pendentifs de velours perlé, larges rubans tendus à la taille, vestes brodées et chamarrées de boutons et d'entrelacs pailletés, ne saurait convenir, uniformément, pour toutes les circonstances. ».

(\*) André-Charles Coppier : *Savoie : l'œuvre peint (tome I : de Tarentaise en Maurienne)*, réédité en 1992 par La Fontaine de Siloé (Savoie).

(\*\*) Débordement du torrent de Barral (juillet 1912).

## POINT DE VUE

## La montagne est-elle victime des sports d'hiver ?

C'est le titre (sans point d'interrogation) d'un long article paru dans *Le Petit Villarin* (numéro 143, mars 2008), où l'auteur dénonçait les méfaits de la politique menée en France pendant les dernières décennies dans le domaine des stations de sports d'hiver : il y déplorait pêle-mêle le gigantisme des stations, la monoactivité du ski alpin, l'enneigement artificiel, la fuite en avant dans les investissements lourds, la perte d'authenticité du milieu montagnard, les lits touristiques voués aux résidences secondaires et donc le plus souvent vides...

A la lecture de ce réquisitoire, la conclusion logique est que la vallée des Villards, ayant échappé jusqu'à présent à tous ces fléaux, il importait de ne rien faire, ou en tout cas le moins possible, qui aille dans le sens des erreurs passées.

Il est certain que le développement considérable des sports d'hiver en Savoie ne va pas sans poser un certain nombre de problèmes, en premier lieu, je pense, celui de la pérennité de cette activité, menacée par la concurrence d'autres destinations... et par le réchauffement climatique.

Mais toute activité humaine n'est-elle pas vouée au changement, à la naissance et à la mort ? Si l'on examine l'histoire économique de la Savoie durant les 150 dernières années, on constate que des activités se développent, deviennent même prépondérantes, puis disparaissent, d'autres prennent le relais, ce qui ne va pas toujours sans difficultés. Et, si ces activités ont permis à l'homme de vivre – parfois même de seulement survivre – et si elles ont amené des effets bénéfiques, elles ont aussi souvent été la cause de dommages et de nuisances importants.

Pendant des siècles, la Savoie a vécu de l'agriculture et de son rôle de gardien des passages vers l'Italie, avec le bénéfice d'un brassage d'influences culturelles et le développement des transports, qui a connu son apogée avec le percement du tunnel ferroviaire. Cela n'a pas été sans inconvénients, depuis l'introduction de grandes épidémies jusqu'à la transformation de la vallée en couloir de circulation – train, route, autoroute – jusqu'à un niveau proche de la saturation.

Puis vient la fée électricité, et avec elle l'électrochimie et l'électrométallurgie, et les emplois remplaçant ceux de l'agriculture en perte de vitesse, et avec la pollution – qui ne se souvient de la vallée

enfumée et des paysages défigurés par le fluor. Puis, toujours dans le chapitre fée électricité, on vit arriver l'époque des grands ouvrages hydroélectriques, avec là encore son cortège d'emplois et de taxes professionnelles, mais aussi avec quelques atteintes à l'environnement, modifications irréversibles des régimes des cours d'eau ou lignes à haute tension barrant le paysage.

Et vers les années 50, l'avènement des sports d'hiver. Que serait la Savoie aujourd'hui sans les centaines de milliers de touristes qui font vivre les villages de montagne, les entreprises du bâtiment et des travaux publics, les employés des domaines skiables et ceux de l'hôtellerie – restauration, et toutes les activités induites par cet afflux de population et de richesse qu'elle apporte ? Et, à cet égard, la comparaison entre la Maurienne et la Tarentaise est particulièrement édifiante. Il est vraisemblable que sans cela la montagne ne serait qu'un vaste désert, à l'image de certains villages sans domaine skiable, un vaste désert retournant à la friche que nos ancêtres avaient vaincue.

Bien sûr, ceci ne s'est pas fait sans excès, que l'auteur de l'article dénonce à bon droit, et qu'il faut tenter d'éviter à l'avenir. Il faut, évidemment, construire plus à l'échelle humaine, des logements de meilleure qualité, mieux respecter l'authenticité des villages existants, valoriser d'autres activités que le ski alpin, penser à l'accueil des travailleurs...

La vallée des Villards a peut-être, paradoxalement, la chance d'avoir manqué la période faste du développement sans limites. Les temps sont devenus plus difficiles, les touristes (et les travailleurs) plus exigeants, le climat moins favorable. Ceci doit nous conduire à réfléchir à ce que nous devons réaliser : des équipements lourds, certainement, amélioration du domaine skiable (pistes, remontées mécaniques, front de neige), des logements – en quantité raisonnable – pour les touristes et les travailleurs, mais aussi tout ce qui peut favoriser d'autres types d'activité touristique, en particulier la randonnée sportive hiver, pour laquelle nous sommes particulièrement bien armés.

**Georges Quézel-Ambrunaz(\*)**

(\*) Conseiller municipal d'opposition (Saint-Alban).

## ■ BRÈVES

► **PISTES DE SKI.** Parallèlement aux habituels travaux d'entretien effectués par la Satvac, des bénévoles se sont mobilisés pour améliorer la piste de l'Ormet. Lundi 2 juin, malgré un temps plus que maussade – mais en ce printemps, si on attend le beau temps, on ne fait rien – une dizaine de bénévoles ont investi les pentes sous le télésiège, munis de cisailles, de goyettes et de tronçonneuses, sous la conduite du maire de Saint-Colomban. Pendant plus de quatre heures, ils ont éliminé les trembles, les planes, les bouleaux et autres égantines (c'est le plus difficile, et ça pique !), de façon à permettre, la saison prochaine, de skier confortablement, même avec peu de neige, sur une piste élargie. La matinée s'est terminée par un casse-croûte convivial à l'Auberge du Coin. – (Georges Quézel-Ambrunaz)

► **SKI ALPIN.** Laurent Reynaud, directeur du Syndicat national des téléphériques de France (SNTF), a réagi à l'article publié par *Le Monde diplomatique* (février 2008) et repris dans le numéro 143 du *Petit Villarin* (mars 2008). Résumé dans son titre (La Montagne victime des sports d'hiver) son auteur, Philippe Descamps, rédacteur en chef de *Montagne Magazine*, y dénonçait une certaine approche de l'aménagement de la montagne uniquement pour le ski sans vraiment prendre en considération des faits nouveaux, comme le réchauffement climatique, ou des comportements nouveaux qui devraient, selon lui, inciter les responsables à orienter le développement touristique vers des équipements plus doux et multisaisonniers. Résumant lui aussi son point de vue dans une formule : « *Le tout ski est peut-être fini, mais sans le ski, tout est fini !* », Laurent Reynaud, dans une contribution au débat, affirme que « *l'hiver est sans conteste la saison qui produit le plus d'emplois et de richesses* » et pose cette question : « *Alors que le tourisme d'hiver perd du terrain chaque année, que l'automne et le printemps ne décollent pas, pourquoi faudrait-il casser ce qui marche ?* »

## POINT DE VUE

## Trois mois après les élections

Saint-Alban : 61 habitants, 188 électeurs, 2 listes et une candidature isolée aux élections municipales, 5 conseillers municipaux issus d'une liste et 4 de l'autre. Au lendemain des élections, une question est venue à l'esprit de beaucoup : le conseil municipal parviendra-t-il à travailler de façon constructive dans l'intérêt de la commune ?

A ce jour, en ce début de mandature, plusieurs problèmes sont susceptibles d'entraver un fonctionnement démocratique – et par-là même efficace – de la municipalité de Saint-Alban.

La première question, le 29 mars, a été celle de la représentation des 4 élus minoritaires au sein du conseil communautaire de la communauté de communes. Les candidats de la liste « Saint-Alban 2008 » (4 élus) ont recueilli en mars 49,40 % des voix, les candidats de la liste « Franchement Votre » (5 élus) en obtenant 49,90 %, et Mme Noël, candidate isolée, 0,62 %. Les 3 élus communautaires sont tous issus de la liste Franchement Votre. Pas de représentation, donc, au conseil communautaire pour les 49,40 % d'électeurs qui se sont portés sur « Saint-Alban 2008 ». La situation n'est pas spécifique à Saint-Alban (hélas, pourraient-on dire). Dans bon nombre de conseils communautaires, des listes minoritaires (qui frôlent parfois les 50 % dans leur commune) ne sont pas représentées, sous prétexte d'efficacité. La diversité permet souvent, pourtant, de soulager et de régler des problèmes qui ne gagnent pas à rester cachés. Certains l'ont bien compris : c'est ainsi que dans la communauté d'agglomération de Grenoble, par exemple, les vice-présidences sont réparties entre la majorité et l'opposition, selon l'image des résultats des élections municipales.

Le 22 avril, les 4 élus minoritaires ont demandé que le calendrier des réunions du conseil permette la participation des conseillers en activité et du public. (Dans notre commune où la place des résidents secondaires est importante, la municipalité précédente se réunissait le samedi.)

La question du droit des conseillers minoritaires à l'information se pose aussi. Le Code général des collectivités territoriales stipule que « *tout membre du conseil municipal a le droit, dans le cadre de sa fonction, d'être informé des affaires de la commune qui font l'objet d'une délibération* ». L'information doit par ailleurs être donnée aux élus dans des conditions leur permettant de remplir normalement leur mandat. A Saint-Alban, le maire écrit dans le compte rendu du conseil municipal du 22 avril que le dossier du ravin du Cray Blanc « *en cours d'étude* », n'est « *de ce fait pas communicable au public, et partant aux conseillers municipaux manifestement minoritaires* ». Or le ravin du Cray Blanc a fait l'objet d'une délibération en juillet 2007 et d'une ligne au budget 2008(2).

Le 30 mai, le premier magistrat a décla-

ré lors du conseil municipal que la mairie serait fermée à clé, sauf 6 heures par semaine, tant pour le public que pour les conseillers municipaux minoritaires, qui n'y auront donc accès que de 15 à 18 heures les lundis et vendredis. (Il souhaite que le travail de la mairie ne soit pas « *perturbé* » par des passages intempestifs. Sous le mandat précédent, la porte restait ouverte, et peu de passages « *abusifs* » ont été constatés. Mais les habitants pouvaient ainsi rencontrer plus facilement leurs élus, présents systématiquement au moins deux jours par semaine en mairie.)

Il serait pourtant salutaire, dans un conseil municipal de 9 personnes, qu'un mode de fonctionnement soit trouvé qui permette d'utiliser au mieux les compétences de chacun. Hélas, pour ce faire, notre maire paraît exiger « *l'accord parfait* ». C'est ainsi qu'il a dessaisi Patricia Valcke de la responsabilité de la commission d'aménagement de la route du Bessy, au motif qu'elle a signé, avec les 3 autres élus minoritaires, une lettre au président de la communauté de communes sur différents sujets relevant de sa compétence (aucun n'avait de rapport avec la route du Bessy). La tonalité de la fin du conseil municipal du 30 mai (affaires diverses) laissait par ailleurs mal augurer de la possibilité, pour les conseillers municipaux minoritaires, d'user dans des conditions correctes de leur droit légitime à poser des questions orales. Enfin, il serait fort regrettable que les 3 ou 4 heures de réunion du conseil municipal soient le seul moment de travail commun des 9 élus.

Il est évidemment trop tôt pour juger la politique que les élus majoritaires, élus sur un programme visant essentiellement à annuler certains projets de l'ancienne municipalité, veulent mener à l'avenir. Mais il faut souhaiter, dans l'intérêt de la commune, que toutes ces difficultés, qui font obstacle à un fonctionnement normal de l'instance municipale, ne découlent que d'une « *crispation* » de début de mandat...

Outre les points évoqués plus haut, on peut noter également que les suspensions de séance permettant au public du conseil municipal de s'exprimer sur chaque point de l'ordre du jour sont supprimées.

En points positifs, on remarquera que l'ensemble des travaux prévus en 2008 par l'ancienne municipalité est maintenu, et que la participation de Saint-Alban à la centrale du Bacheux n'est pas remise en cause.

**Jacqueline Dupenloup,  
Daniel Quézel-Ambrunaz,  
Georges Quézel-Ambrunaz  
et Patricia Valcke(\*)**

(\*) Conseillers municipaux de Saint-Alban, avec le soutien de l'association Saint-Alban 2008.  
(1) *Le Petit Villarin*, numéro 143 (mars 2008).  
(2) Le vendredi 30 mai, deuxième refus de communication de documents : il s'agit cette fois du dossier de l'AFP intercommunale.

## ■ INFORMATIONS

► **MAIRIE DE SAINT-ALBAN**  
Tél. : 04-79-59-44-67  
Fax. : 04-79-59-14-85  
e-mail : mairie.st.alban@wanadoo.fr  
Ouvert au public : le lundi et le vendredi de 15 heures à 18 heures.  
Les élus reçoivent durant ces horaires ou, n'importe quel jour, sur rendez-vous.

► **MAIRIE DE SAINT-COLOMBAN**  
Tél. : 04-79-56-35-72  
Fax. : 04-79-59-42-81  
e-mail : mairie-st.col@wanadoo.fr  
Ouvert au public : le mardi et le vendredi de 15 heures à 18 heures.  
Le maire et les adjoints reçoivent n'importe quel jour sur rendez-vous.

► **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**  
Tél. : 04-79-56-37-00  
Fax. : 04-79-59-42-81  
e-mail : communaute-com.vallee-glandon@wanadoo.fr  
Le président reçoit le samedi matin, sur rendez-vous.

## A la recherche d'une cohésion communautaire

Trois mois après le changement intervenu à la tête de la communauté de communes, et au-delà des rumeurs et des commentaires plus ou moins « autorisés » entendus depuis sur l'« héritage », il n'est pas inutile de faire le point sur les finances de la communauté de communes, et sur les priorités et les projets de la nouvelle équipe.

### Le point sur les finances

Le premier acte de la nouvelle équipe a été de prendre connaissance de l'état réel des finances de la communauté de communes.

Le compte administratif 2007 (dernière année avec 2 communes membres) fait apparaître, en fonctionnement, 1 251 710 euros de dépenses et 1 367 863 euros de recettes, soit un excédent de 116 153 euros. En investissement, les comptes enregistrent 1 604 759 euros de dépenses pour 1 597 005 euros de recettes, soit un déficit de 7 754 euros.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2008, la dette de la communauté de communes s'élevait à 4,2 millions d'euros et les annuités de remboursement (capital et intérêts) se montent à 585 000 euros soit plus du tiers des recettes réelles de fonctionnement. Autrement dit, 1 euro, sur 3 encaissés par la communauté de communes, sert à rembourser la dette.

Les principaux emprunts ont été contractés pour équiper le domaine skiable de Bellard avec, en 1998, 2 emprunts (de 609 800 euros et de 914 700 euros) et, en 2002, 2 emprunts encoré (de 1 million d'euros et de 1,1 million d'euros). En 2006, 700 000 euros ont été empruntés pour financer les nouveaux locaux de la Maison du tourisme (extension et rénovation de la salle des fêtes) et, l'an dernier, un emprunt de 200 000 euros a été pris alors que, dans le même temps, la communauté de communes octroyait un fonds de concours de 500 000 euros à la commune de Saint-Colomban...

Le budget 2008, première année avec trois communes membres, s'équilibre en recettes et dépenses à 1 894 510 euros pour le fonctionnement et à 1 060 092 euros pour l'investissement. Selon Norbert Combet, président de la communauté de communes, « pour prendre en compte le fait que les responsables de la commune de Sainte-Marie-de-Cuines n'ont pas eu le temps de proposer des projets, une subvention de 350 000 euros a été mise à la disposition de cette commune ».

La principale recette de la communauté de communes provient des impôts locaux qui rapportent 1 811 000 euros soit 95 % des recettes de fonctionnement... Les dépenses en personnels atteignent 161 112 euros (8,5 % du fonctionnement), les charges générales 244 820 euros (12,9 %) et les charges courantes 927 920 euros soit 49 %. Elles comprennent le fonds de concours à Sainte-Marie-de-Cuines, la subvention à la Maison du tourisme (192 500 euros), et les cotisations aux différents syndicats intercommunaux (300 000 euros).

Une étude prospective de la situation financière de la communauté de communes va être établie en collaboration avec la société Dexia Crédit local de France, organisme financier spécialisé dans le financement des collectivités locales (et principal bailleur de fonds de la communauté de communes), afin de

dégager les possibilités d'investissement et d'emprunts pour les exercices 2009 à 2014.

### Les projets arrêtés

Trois projets lancés par le précédent conseil communautaire ont été arrêtés.

#### • La halte-garderie

La décision d'arrêter le projet a été prise le 28 avril 2008, avec les entreprises retenues par la commission des appels d'offres, après que le bureau de la communauté de communes ait pris connaissance du projet (14 avril). Ce projet prévoyait de construire, dans les anciens locaux de la Maison du tourisme, au-dessous de la mairie de Saint-Colomban, deux dortoirs (pour 5 et 6 enfants, soit de 11 m<sup>2</sup> et 12,5 m<sup>2</sup>), des sanitaires, des zones de change, une salle de jeux et des vestiaires.

Pourquoi arrêter un tel projet ?

Tout d'abord parce que, d'après Norbert Combet, « on ne trouve nulle trace dans le dossier d'une étude qui ferait apparaître combien de personnes sont intéressées par une telle structure, ni combien de touristes ont demandé ce service ». « L'absence de cuisine laisse à penser qu'il s'agissait d'un service à l'heure et non pas à la journée. » Enfin, ce projet « n'aurait concerné que la clientèle touristique, essentiellement hivernale – ce service n'était pas demandé l'hiver – ce qui aurait posé le problème du recrutement d'un personnel qualifié pour 4 semaines de congés d'hiver seulement ».

Mais au-delà de ces raisons, surprenantes si on se souvient que l'idée d'une halte-garderie semblait faire l'unanimité il y a quelques années, tous les responsables du tourisme estimant qu'une telle structure manquait aux Villards, des raisons techniques ont rendu ce projet irréalisable. En effet, le projet prévoyait un perron de 2,20 m de large qui empiétait d'un mètre sur... la route déjà étroite à cet endroit. Il est vrai que, sur le même plan, une route de déviation figurait qui contourrait le tilleul par la droite (quand on arrive de La Pierre). Outre que cette route de remplacement (évaluée à 1 million d'euros...) semblait, d'après ce plan, se raccorder à la route départementale à l'endroit où se trouve actuellement un jardin botanique et surtout l'oratoire détruit par l'avalanche de 1981 et reconstruit il y a un an, sa réalisation était de surcroît programmée après la halte-garderie... Dans ces conditions comment avait-on pu imaginer passer avec un perron empiétant sur la route ? Le cabinet d'architecte aurait proposé un sens unique – ce qui impossible – ou à défaut des feux alternés...

Les travaux déjà réalisés (essentiellement : destruction des anciens locaux, seuls subsistent les sanitaires...) devront bien évidemment être payés. Et une somme de 300 000 euros a été inscrite au budget 2008 pour aménager dans ces locaux, deux salles de réunion, une dans les anciens bureaux de la Maison du tourisme, l'autre dans l'ancienne salle du club enfant.

#### • Les fumières

Il y a deux ans, la construction de deux fumières, une dans chaque commune avait été projetée (*Le Petit Villarin* numéro 138, décembre 2006, et numéro 139, mars 2007). A Saint-Colomban, ce pro-

jet avait soulevé des oppositions des riverains du site choisi (Châtelet) mais y compris de certains agriculteurs. Aux coûts des constructions (entre 138 000 euros et 155 000 euros à Saint-Colomban et proche de 60 000 euros à Saint-Alban, selon les options choisies, dépenses toutefois subventionnables), il aurait fallu ajouter le coût de la maîtrise foncière (loin d'être réalisée) et de la viabilité des terrains (voirie, adduction d'eau, etc.). Faute d'un consensus, ce projet est donc arrêté. Mais est-ce pour autant que l'utilité de ces fumières ne se pose pas tant l'exigüité des hameaux villarins ne permet pas de stocker des quantités importantes de fumier près de leur lieu de production ? Il faudrait que les agriculteurs s'expriment sur cette question importante au moment où quelques jeunes se sont installés et où d'autres envisagent de le faire.

#### • Le gite du Merlet

A ce jour, aucun permis de construire n'a été officiellement déposé et la discussion sur l'utilité de ce projet complexe semble rebondir à Saint-Alban (*lire page 14*). C'est pourquoi aucun budget propre n'a été élaboré, seuls 90 000 euros ayant été inscrits au budget 2008 pour la route d'accès.

### Les projets en cours

#### • La zone d'activité concertée (ZAC)

Ce projet a été largement évoqué dans ces colonnes (*Le Petit Villarin* numéros 140, juin 2007, à 143, mars 2008) pour regretter que la concertation et la réflexion qui ont accompagné la définition de cette zone d'activité très structurante pour la vallée des Villards ait été menée au « pas de charge » dans le « seul souci évident de boucler la procé-

dure avant les élections municipales »... Pour dénoncer également le fait qu'aucune étude de marché, bien que maintes fois demandée, n'ait été réalisée pour juger du bien fondé de cette ZAC.

Aujourd'hui les deux équipes municipales (de Saint-Alban et de Saint-Colomban) qui ont lancé ce projet ne sont plus en place, ni l'équipe de la communauté de communes qui l'a « porté ». Pour les nouveaux élus, une remise à plat s'impose. D'autant que la commune de Saint-Colomban a d'autres priorités avec notamment la construction de lits touristiques. D'autant également que la commune de Sainte-Marie-de-Cuines, qui n'a pas participé au lancement de cette opération, n'est peut-être pas disposée à accepter que la communauté de communes finance une opération qui ne la concerne pas.

Car cela va coûter cher... Aujourd'hui, les seuls frais liés à la maîtrise d'ouvrage de l'opération, à l'organisation de la concertation, etc., s'élèvent déjà à 186 000 euros. Sans compter que le marché de maîtrise d'œuvre passé avec le cabinet d'architecture qui a été retenu (sur les 3 en compétition) a été signé le 13 mars 2008 par Patrick Louadoudi au nom de la communauté de communes. Ce marché donne pour mission de base au cabinet Babylone Avenue la « maîtrise d'œuvre sur les voiries, les réseaux et les espaces publics extérieurs de la première phase de l'opération », pour 752 427 euros TTC, et des missions complémentaires concernant le rôle « d'architecte-paysagiste conseil pour la mise en œuvre de l'opération, l'élaboration du dossier de ZAC et l'élaboration du dossier de révision simplifiée du plan local d'urbanisme » pour 182 150 euros TTC. Pour cette première phase (dont le

**Lire la suite page 11**

## AFP INTERCOMMUNALE

### En quête de responsables

L'association foncière pastorale (AFP) intercommunale a demandé au préfet un sursis pour mettre ses statuts en conformité avec les nouveaux textes en vigueur conformément à une ordonnance du 1<sup>er</sup> juillet 2004 ; ce qui aurait dû être fait avant le 6 mai dernier. Un délai qui sera mis à profit pour solliciter l'appui des services du conseil général et de l'Etat (chambre d'agriculture, direction départementale de l'agriculture et de la forêt).

Trois nouveaux représentants des collectivités locales ont fait leur entrée au conseil syndical suite aux dernières élections municipales. Il s'agit de Norbert Combet (suppléant : Christian Campillo) pour la communauté de communes, de Serge Tardy (suppléant : Jean-Pierre Merle) pour la commune de Saint-Alban, et de Anne-Karine Favre-Bonté (suppléant : Pierre-Yves Bonnivard) pour celle de Saint-Colomban.

Depuis les élections municipales, l'AFP n'a plus de vice-président – Michel Donda a démissionné et aucun sociétaire ne désire occuper ce poste – et le président, Edmond Lauminy, a indiqué qu'il se trouvait confronté à une charge de travail à laquelle il ne pouvait faire face. Il a été suggéré que Georges Quézel-Ambrunaz pourrait apporter son

aide jusqu'à la prochaine assemblée générale qui doit se dérouler à l'automne prochain et qui devra trouver une solution que Edmond Lauminy souhaite préparée. En attendant, les relations entre l'AFP et la trésorerie de La Chambre seront assurées par le secrétariat de la communauté de communes.

Le conseil syndical a nommé Serge Tardy, René Emieux et Edmond Lauminy (titulaires), et Ulysse Darves-Blanc et Anne-Karine Favre-Bonté (suppléants) dans la commission ouverture des plis dont le président de la communauté de communes est membre de droit.

La commission de contrôle de l'entretien des terrains est composée de Joanny Darves, Ulysse Darves-Blanc, René Emieux, Edmond Lauminy, Georges Noël-Lardin, Noëlle Noël, Gilbert Quézel-Ambrunaz, Norbert Combet, Anne-Karine Favre-Bonté. Une première visite a eu lieu le 6 mai, la prochaine se fera à l'automne.

Maurice Frasse, a réitéré sa demande pour que l'AFP fasse des travaux de débroussaillage au lieu dit Le plan du monsieur (Saint-Colomban). Edmond Lauminy lui a indiqué que la question a avait été débattue au conseil syndical du 15 décembre dernier sans que le conseil lui apporte de réponse.

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

### A la recherche d'une cohésion communautaire

*Suite de la page 10*

démarrage était prévu pour le 23 mai), le montant total du marché signé trois jours avant le second tour des élections municipales atteint donc la somme de 934 578 euros TTC.

Le cabinet Babylone Avenue a été averti dès avril que le projet était suspendu cette année, sans présager de ce qui serait décidé l'an prochain. Mais les choses sont claires : le code des marchés publics indique que toute rupture de marché entraîne le versement d'une indemnité égale à 20 % du montant du marché. Dans le cas de la ZAC, et compte tenu des marchés signés, il en coûterait donc 186 915 euros à la collectivité, soit 10 % de la somme consacrée par la communauté de communes à ses investissements.

Un sujet qui devrait donc être largement discuté dans les mois à venir.

#### • L'Ecole du Premier-Villard

Ce projet de rénovation de l'ancienne école du Premier-Villard, initié par la précédente municipalité de Saint-Alban, est désormais dans une phase active et le permis de construire devrait être déposé dans les toutes prochaines semaines. Trois appartements (avec deux chambres chacun de 9 à 12 m<sup>2</sup>) vont être créés, au rez-de-chaussée, au 1<sup>er</sup> étage et dans les combles. Ces 3 appartements seront mis en location et devraient être gérés par l'OPAC de Savoie. Mais la municipalité de Saint-Alban a préféré que la gestion reste à la communauté de communes qui finance cette rénovation et, aussi, pour favoriser les locations à des Villarins.

#### • L'aire de loisirs

##### Jean-Noël-Favre-Bonté

Un programme global de réaménagement de l'aire de loisirs et du plan d'eau de La Perrière a été enterré. Pour une enveloppe initiale de 50 000 euros sont prévus l'aménagement de 2 emplacements, sur la place, au-dessus de la buvette, sur lesquels seront implantés des tables et un barbecue par emplacement. Les barbecues existants, qui ont été saccagés (c'est vraiment le mot...), seront remis en état dans le même style que celui qui existe au sommet de la route forestière de Fremezan. Un terrain

de pétanque va être créé près du terrain multisports. Enfin, un jardin d'enfants sera aménagé dans la proximité immédiate de la balançoire.

Concernant le plan d'eau, il faut revoir le fond avec soit la pose d'un textile spécifique, soit la réalisation d'un bétonnage. La question du traitement de l'eau se pose également afin d'éviter les dépôts de vase. Mais un traitement chimique sera-t-il accepté alors que le trop-plein du plan d'eau est rejeté dans le Glandon ? De plus, il est de nouveau question d'un projet initié en son temps par Gilles Bordas qui consiste à transformer des gros blocs de pierre existants en structure d'escalade et, à plus long terme, de créer un accrobranche (grimpe ludique dans et entre les arbres, probablement vers le Glandon ou au niveau du camping). Enfin, un projet est à l'étude qui consisterait à poser une passerelle au-dessus du Glandon qui permettrait de relier le camping GCU au plan d'eau.

#### La gestion quotidienne

##### • L'intercommunalité

La question qui se pose après l'entrée de Sainte-Marie-de-Cuines dans la communauté de communes, est celle de l'éloignement. Il n'est en effet guère aisément de prévoir des infrastructures « partageables » utilisables par tous. Ainsi, la création d'une piscine à Sainte-Marie séduira-t-elle les Villarins ? La salle des fêtes de Saint-Colomban sera-t-elle utilisée par les habitants de Sainte-Marie ? Le président de la communauté de communes souligne que « rien actuellement n'est prévu officiellement dans les communes limitrophes ».

Autre question : doit-on envisager une communauté de communes plus importante comprenant les 14 communes du canton ? A-t-on la même communauté d'intérêts entre les communes villarines ou de montagne comme Montaimont ou Saint-François et les communes du plateau de Cuines ? Rien de moins sûr, pour Norbert Combet qui indique que « l'on pourrait prendre exemple sur nos voisins des Sybelles où une communauté de communes existe pour les communes des Arves et une communauté de communes existe pour

les communes de l'agglomération de Saint-Jean-de-Maurienne ». Sur cette question d'une nouvelle extension de la communauté de communes, des sensibilités différentes existent au sein du conseil communautaire entre ceux qui, comme Maurice Bozon, maire de Saint-Colomban, ne seraient pas contre une nouvelle extension et ceux qui ne veulent pas en entendre parler. En attendant que la question se pose, il faut avancer et selon Norbert Combet, les relations sont cordiales avec les élus de Sainte-Marie-de-Cuines. Norbert Combet se félicite également de « l'implication dans les dossiers intercommunautaires de Christian Campillo, vice-président et adjoint au maire de Saint-Alban ». Néanmoins, pour éprouver l'entente et les bonnes volontés actuelles il convient sans doute d'attendre le projet exercice budgétaire qui devra prendre en compte les désiderata des trois communes et sans doute procéder à des choix.

##### • Les employés communautaires

Ces dernières semaines ont connu du mouvement avec la demande de Frédéric Martin-Garin pour une mise en disponibilité de 3 ans (période durant laquelle il peut demander à revenir à tout moment). Il quitte donc la communauté de communes le 31 juillet. Dans le courant de l'été Stéphane Bozon, lui, sera réintégré (*lire ci-dessous*).

##### • La Maison du tourisme

Tout d'abord, Norbert Combet insiste pour préciser que « les membres actuels du conseil d'administration n'ont pas été validés par le conseil de la communauté de communes, contrairement à ce que prévoient les statuts ». De même, dans le cadre d'une exploitation en régie, ce qui est le cas de la Maison du tourisme, le code général des collectivités territoriales stipule que « les représentants de la communauté de communes doivent détenir la majorité des sièges du conseil d'administration ». Or c'est loin d'être le cas.

Avec un conseil d'administration à nombre de membres variable (au 17 mai 2008 : 3 élus, 6 représentants d'association et 3 membres « indépendants », chaque association des 3 communes ayant reçu une lettre de la Maison du tourisme demandant si elle voulait rejoindre le conseil d'administration ou pas), la gestion de la Maison du tourisme est problématique. En effet, 2 nouvelles associations villarines ont demandé à entrer au conseil d'administration : le club des sports des Villards et Saint-Alban 2008. Sans parler des associations de Sainte-Marie, au nombre de 7, dont aucune pour l'instant ne fait partie du CA. On arriverait, si on garde cette configuration, à plus d'une vingtaine de membres ce qui n'est pas propice à du bon travail.

Le conseil de la communauté de communes va donc être saisi de cette question pour réformer les statuts de la Maison du tourisme dans le sens d'une plus grande clarté.

Selon Norbert Combet, « le président de la communauté de communes se voit souvent interpellé pour prendre des décisions qui incombent en fait au conseil d'administration et à son président. En aucun cas, la communauté de communes ne peut outrepasser les décisions du conseil d'administration ».

Sur le plan financier, la subvention communautaire est passée de 83 000 euros en 2005 à 192 000 euros cette année pour des raisons diverses (*lire page 3*). « Mais attention, prévient Norbert Combet, les années à venir ne verront pas forcément ces montants maintenus. Le périmètre des actions de la Maison du tourisme va être revu, et il

faudra intégrer maintenant le fait que cette régie communautaire doit prendre en compte les activités de Sainte-Marie-de-Cuines. Quand j'entends dire ici ou là par exemple que les gîtes de la vallée ne doivent pas être gérés par la Maison du Tourisme à cause de la charge que cela implique, je réponds que tout domaine d'action enlevé aura forcément un effet sur le montant des subventions accordées... » Avec de nouveaux statuts, Norbert Combet souhaite de nouvelles pratiques avec un président qui aura un droit de regard préalable et à posteriori sur tous les frais engagés. Toutes les dépenses devront être mûrement réfléchies et les décisions prises consensuellement. Norbert Combet conclut en indiquant que « dans les stations des Albiez, il y a 4 500 lits touristiques et l'office de tourisme compte 2,5 personnes à l'année. Aux Villards, avec 800 lits touristiques, la Maison du tourisme compte 3,5 personnes. Et il ne me semble pas qu'aux Villards nous ayions plus d'activités touristiques que chez nos voisins des Arves. » Un discours que Jacques Maurino, conseiller municipal de Saint-Colomban (2003-2008) tenait il y a quelques années et qui avait fortement déplu alors... Assurément, avec les nouveaux élus, la Maison du tourisme et de la montagne de la vallée des Villards (dont le nom pourrait changer avec l'entrée de Sainte-Marie dans son domaine de compétence) va connaître des changements majeurs.

##### • Les associations

L'attribution des subventions va également être revue. En 2007, la communauté de communes a octroyé pour 12 615 euros de subventions. En 2008, cette ligne budgétaire s'élève à 25 000 euros pour prendre en compte, pour la première fois, les demandes des associations de Sainte-Marie-de-Cuines. « A court terme, chaque demande de subvention devra être accompagnée d'un exemplaire du budget et du dernier compte de résultat de l'association, ainsi que d'un rapport d'activité de l'année écoulée », souligne Norbert Combet, qui ajoute : « de même, toute demande de subvention pour une activité ou animation particulière devra également faire l'objet d'un budget ». « Je vais également demander à ce que dorénavant le critère d'attribution soit en premier lieu la situation du siège de l'association sur une de nos 3 communes », précise le président de la communauté de communes. De même, la question se posera quant à l'attribution ponctuelle de subvention pour une animation ou une activité déjà notoirement bénéficiaire...

##### • L'école intercommunale

Dorénavant, l'ATSEM, Céline Mangano, accompagne les transports scolaires des écoliers de la vallée, essentiellement pour des raisons de sécurité et de surveillance dans le bus. Également, une garderie périscolaire est à l'étude, afin de pouvoir garder des élèves avant et après la classe (*lire page 16*).

On l'aura compris, la communauté de communes est clairement dans une année de transition : nouvelle commune pleinement membre, nouveaux élus, nouveaux responsables, des projets arrêtés, d'autres gelés, une Maison du tourisme à restructurer, la question de la ZAC à régler, etc. Une année de transition qui devrait être mise à profit pour trouver une nouvelle façon de travailler à trois (communes) et pour définir des projets d'intérêt communautaire.

Christophe Mayoux

## JUSTICE

### La communauté de communes condamnée en appel

Suite au refus du président de la communauté de communes d'alors (Patrick Louadoudi) de les titulariser après leur année de stage, respectivement le 12 novembre 2003 et le 25 novembre 2003, Stéphane Bozon et Eddy Bozon-Vialle, agents d'entretien territoriaux stagiaires à la communauté de communes, avaient déposé un recours auprès du tribunal administratif de Grenoble.

Après 4 ans de procédure, le 18 octobre 2007, le tribunal administratif de Grenoble déboutait Eddy Bozon-Vialle mais condamnait la communauté de communes à réintégrer Stéphane Bozon et à le titulariser à compter du 12 novembre 2003 considérant que le refus de titularisation qui lui avait été opposé à l'époque était « entaché d'erreur manifeste d'appreciation ».

Suite à ce jugement, le 26 novembre 2007, le conseil communautaire de la communauté de communes décidait (5 voix pour, 3 contre et 1 blanc), de faire appel de ce jugement malgré les conseils de l'avocat de la communauté de communes qui aurait jugé que cette démarche, selon Norbert Combet, président de la communauté de communes, avait très peu de chance d'aboutir et qu'elle était risquée, voire inutile.

Finalement, le 6 mai 2008, la cour administrative d'appel de Lyon a rejeté cet appel, confirmé « l'erreur manifeste d'appreciation » et condamné la communauté de communes à verser 1 500 euros (1 000 euros en première instance) à Stéphane Bozon qui devrait reprendre son travail à la communauté de communes dans le courant de l'été.

## SAINT-COLOMBAN

● SÉANCE DU  
18 AVRIL 2008

Après quelques corrections (Colette Bouchet-Flochet fait partie de la commission urbanisme et de la commission communale d'action sociale (CCAS), mais pas de la commission sentiers et randonnées, et Maurice Bouchet-Flochet est membre de la commission communication et presse), le compte rendu de la réunion du 21 mars 2008 est approuvé à l'unanimité.

## 1 - Comptes administratifs 2007

Le conseil municipal adopte (10 voix pour, le maire s'étant retiré pour ces votes) le compte administratif 2007 :

- de la commune qui fait apparaître 631 809,97 € en dépenses et 1 605 589,08 € en recettes de fonctionnement, et 6 194 754,40 € en dépenses et 5 016 949,70 € en recettes d'investissement ;
- du service des gîtes communaux 46 581,03 € en dépenses et 52 556,80 € en recettes de fonctionnement, et 19 768,32 € en dépenses et 30 784,13 € en recettes d'investissement. Ce qui amène à un excédent d'investissement cumulé au 31 décembre 2007 à 50 971,41 € car au 1<sup>er</sup> janvier 2007, l'excédent d'investissement était de 39 955,60 € ;
- du CCAS qui fait apparaître 4 590,32 € en dépenses et 12 900 euros en recettes de fonctionnement, ce qui amène à un excédent de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2007 à 52,70 €.

## 2 - Taux d'imposition

Le conseil fixe comme suit les taux d'imposition : taxe d'habitation : 0,01 % (inchangé par rapport à 2007), taxe du foncier bâti : 49,35 % (49,20 % en 2007), et taxe du foncier non bâti : 0,17 % (inchangé). Ce qui donnera une recette fiscale de 1 111 907 euros.

## 3 - Budgets primitifs 2008

Le conseil adopte [10 voix pour et une abstention (Pierre-Yves Bonnivard) pour le budget primitif de la commune, à l'unanimité pour le budget des gîtes et du CCAS] le budget primitif 2008 :

- de la commune qui s'équilibre en recettes et dépenses à 1 443 272 euros pour le fonctionnement et à 5 896 695 euros pour l'investissement, avec un besoin de financement établi à 2 596 127 euros (*lire ci-contre*) ;
- du service communal des gîtes qui s'équilibre en recettes et dépenses à 54 000 euros en fonctionnement et à 67 228 euros en investissement ;
- du CCAS qui s'équilibre à 7

552 euros en recettes et dépenses de fonctionnement.

## 4 - Divers

Le conseil :

- nomme Anne-Karine Favre-Bonté (titulaire) et Maurice Bozon (suppléant) comme délégués de la commune à l'AFP intercommunale ;
- décide de recruter un agent qui sera chargé du remplacement du personnel à l'agence postale communale lorsque celui-ci sera en congé ;
- décide de recruter un agent du 1<sup>er</sup> mai 2008 au 30 septembre 2008 à l'indice brut 281, à temps non complet en mai (17 h 30 par semaine), à temps complet de juin à août (35 heures par semaine) et à temps non complet en septembre (17 h 30 par semaine) ;
- refuse d'attribuer des subventions à l'institution privée Saint-Joseph (4 voix contre, 2 abstentions, 5 voix pour) et aux Bleuets de Maurienne (2 voix contre, 5 abstentions, 4 voix pour) ;
- est informé que suite à la demande du boulanger, il serait nécessaire de demander des devis pour remplacer la façonneuse qui est défectueuse ;
- approuve la liste des personnes retenues pour transmission aux Impôts et constitution de la commission communale des impôts qui comprend, au titre des résidents dans la commune : Evelyne Rostaing-Troux, Georges Favre-Bonté, Maurice Bozon, Patrick Martin-Fardon, Anne-Karine Favre-Bonté, Jeannine Martin-Garin, Hervé Tardy, Sérgolène Coin, et Pierre-Yves Bonnivard (titulaires) ; Catherine Girard, Jean-Baptiste Favre-Bonté, Patrice Rostaing-Troux, Jean-Baptiste Brosson, Stephan Pezzani, Guy Emieux, Sylvain Martin-Cocher, Pascal Bozon, Marcel Malburet (suppléants) ; au titre de résidents hors de la commune : Gilbert Pautasso et Jean-Marie Dufour (titulaires) ; Lucie Antonacci et Christophe Mayoux (suppléants) ; au titre de propriétaires de bois : Robert Bozon (titulaire) et Michel Favre-Trosson (suppléant) ;
- souhaite que la buvette du plan d'eau soit remise en service l'été prochain. Il faudrait alors envisager de lancer un appel d'offres pour trouver un gérant ;
- est informé de l'extension des bâtiments de la maison de retraite du canton de La Chambre, prévue pour 2009 et 2012.

• donne délégation au maire pour, pendant toute la durée de son mandat, procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires, et de procéder à la souscription d'ouvertures de crédit de trésorerie et de passer

à cet effet les actes nécessaires. Ces ouvertures de crédit seront d'une durée maximale de 12 mois, dans la limite d'un montant annuel de 500 000 euros, et à un taux effectif global compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière. Enfin le conseil municipal donne délégation au maire, en matière de placement de fonds, pendant toute la durée de son mandat.

## ● SÉANCE DU

7 JUIN 2008

[Le compte rendu officiel de cette réunion n'étant pas disponible au moment de la mise en page de ce numéro (29 juin 2008), le texte qui suit a été rédigé par *Le Petit Villarin*]

Le conseil municipal, au complet, approuve le compte rendu de la réunion du 18 avril 2008.

**Lire la suite page 13**

## Passage de témoin

Le choc des élections passé, à l'heure où la nouvelle municipalité de Saint-Colomban prend les rênes de la commune, il y avait foule le 18 avril dernier dans la salle de réunion du conseil, et la tension était palpable, pour assister à la discussion et à l'adoption du budget 2008.

Trop longtemps tenus à l'écart des questions liées au développement de leur vallée, de nombreux Villarins voulaient être présents d'autant que les rumeurs allaient bon train sur l'état de la situation financière de la commune.

## Compte administratif 2007

Le compte administratif récapitule les recettes et les dépenses réellement effectuées durant l'année.

En fonctionnement, les recettes se sont élevées à 1 605 589,08 € comprenant deux postes principaux : les dotations de l'Etat (405 527,81 €) et le produit des impôts locaux (1 169 176,06 €). Le montant des dépenses de fonctionnement s'établit à 631 809,97 € dont 153 600,46 € de frais financiers (remboursement des intérêts de la dette, 225 207,26 € de charges à caractère général, et 125 491,40 € de charges de personnel. Cette section dégage donc un excédent 973 779,11 €.

La section d'investissement affiche des dépenses pour 6 194 754,40 € dont 1 701 840,86 € pour la route d'accès au domaine skiable, 1 521 938,72 € pour la station d'épuration, 969 508,06 € pour les réseaux secs, 787 747,58 € pour le garage de la dameuse, 446 996,75 € pour le cimetière, le remboursement du capital de la dette (258 439,56 €), etc.

Les recettes se montent à 5 136 159,61 € comprenant un excédent de fonctionnement 2006 reporté (719 007,66 €), un fonds de concours de la communauté de communes (500 000 euros), des remboursements de TVA (90 570,72 €), diverses subventions pour les plantations (65 824 euros), le cimetière (24 218 euros), des parkings (10 339,53 €), pour les chapelles (39 023,90 €), etc., et un emprunt de 3 500 000 euros (sur les 5 040 000 euros qui avaient été prévus au budget 2007). Ce qui laisse pour cette section un déficit de 1 058 594,79 €.

Pour l'ensemble des deux sections, le compte administratif 2007 montre un déficit global de 84 816 euros seulement qui résulte du fait qu'un certain nombre de travaux, effectués en 2007, n'ont pas encore été entièrement payés, les factures étant décalées sur 2008.

## Les travaux engagés

Quand on fait le point des marchés passés en 2007, on constate que 10 624 239,45 € de travaux ont été engagés. Attention il ne s'agit pas de l'ensemble des travaux engagés durant le dernier mandat, mais uniquement de ceux engagés en 2007. Au 31 décembre 2007, la commune en avait réglés pour 6 245 429,16 €. Il reste donc à payer cette année 4 378 810,29 €. Mais également à percevoir pour 1 450 700 euros de subventions liées à ces travaux (dont la plus grande partie pour la route

## 1 - Station d'épuration

Les travaux vont reprendre dans la 2<sup>e</sup> quinzaine de juin (les camions étant interdits sur la RD 927 jusqu'au passage du critérium du *Dauphiné libéré*) avec notamment l'installation de la pompe de relevage et la plantation des roseaux dans les bacs de rétention situés en aval de la station d'épuration. Un avenir

**Lire la suite page 13**

d'accès au domaine skiable). Il reste donc à la charge de la commune 2 928 110,29 € à prendre en compte pour le budget 2008.

## Le budget 2008

Ce budget s'équilibre en recettes et dépenses à 1 443 272 euros en fonctionnement, les recettes provenant du produit de l'impôt (1 171 907 euros) et des dotations de l'Etat (185 647 euros).

En dépenses, on retrouve 305 205 euros en charges à caractère général et 141 500 euros en charges pour le personnel. On y trouve aussi l'intérêt de la dette dont on reparlera. On y trouve enfin 567 467 euros qui seront utilisés comme recettes en investissement.

En investissement, le budget s'équilibre à 5 896 695 euros. Avec du côté des dépenses la prise en compte du déficit d'investissement constaté au compte administratif 2007 (1 058 595 euros), les travaux engagés en 2007 (pour 2 581 700 euros) et quelques 2 256 400 euros de dépenses nouvelles pour la plupart pour terminer les travaux engagés l'an passé mais non encore réalisés.

Du côté des recettes, on retrouve des recettes provenant du fonctionnement (épargne, 567 467 euros), l'excédent de fonctionnement de l'an passé (constaté au compte administratif 2007, soit 973 779 euros), des subventions (dont 1 450 700 euros pas rentrés l'an passé), et un emprunt de 2 596 127 euros.

Mais ces prévisions étaient-elles réalistes au regard de l'état de l'endettement de la commune ?

## La dette

Au 1<sup>er</sup> janvier 2007, l'état de la dette était de 2 120 millions d'euros. Compte tenu du capital remboursé en 2007 (quelques 240 000 euros) et des emprunts réalisés en 2007 (3 500 millions d'euros), la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2008 était de 5 380 000 euros. On constate que 65 % de cette dette est très récente.

Suite à la réunion du conseil du 18 avril, et l'adoption de ce budget primitif, après plusieurs réunions avec une personne responsable de la banque Dexia Crédit local de France, une filiale de la Caisse des dépôts et consignations spécialisée dans le financement des communes, le verdict tombait : cette personne proposait de renégocier une partie de la dette contractée auprès de son organisme bancaire avec des taux revus et des durées de prêt allongées sur trente ans ce qui permettrait de baisser l'annuité de la dette de quelques 100 000 euros. Par ailleurs, elle n'autorisait qu'un emprunt de 2 millions d'euros (sur les 2,6 millions nécessaires) pour équilibrer le budget, ce qui signifie que la commune devra revoir à la baisse ses dépenses pour une somme supérieure à 500 000 euros.

Autre conclusion : il semble que la capacité de financement de la commune soit éprouvée pour quelques années ; aller au-delà, entraînerait une épargne disponible négative et donc un arrêt du financement.

**Gilbert Pautasso**

## SAVOIE ENCHÈRES

Maître Jacques LAFOURY  
Commissaire Priseur Habilé

Ventes aux Enchères Publiques - Estimations

Inventaires - Objets d'Art - Mobiliers -

Tableaux - Art Alpin

Salle des Ventes, 140 rue du Margeriaz à 73000 CHAMBERY

Tél : 04.79.69.10.10 Fax : 04.79.69.90.67

## Voyages Gonthier

Transporteur sur la ligne :  
St-Jean-de-Maurienne  
Vallée des Villards

73130 La Chambre

Tél. 04 79 56 24 68



## Comptes rendus des conseils Saint-Colomban

Suite de la page 12

(20 000 euros) est accepté concernant la station de relevage, qui n'avait pas été prévue au marché, l'entreprise prenant à sa charge les 20 000 euros restants. Les travaux seront terminés à l'automne.

### 2 - Route d'accès au domaine skiable

Les travaux de la route doivent être poursuivis pour pouvoir installer la station de relevage. Elle sera donc terminée jusqu'à l'étape du goudronnage qui sera réalisée l'an prochain.

### 3 - Traversée du Chef-Lieu

Le marché signé par la précédente municipalité (200 000 euros) sera corrigé en un projet visant à sécuriser la traversée du Chef-Lieu en réduisant la route à 5 mètres de large pour contraindre les automobilistes à ralentir naturellement. La place du Chef-Lieu sera goudronnée en face des deux hôtels. Les travaux commenceront le 25 août et devraient durer 2 mois.



■ Les Ecolors, un passage à sécuriser.

## ■ BRÈVES

► **IMMOBILIER.** Après plusieurs semaines de négociation, MM. Maulin et Covarel ont accepté de retirer les recours qu'ils avaient déposés au tribunal administratif de Grenoble contre le permis de construire obtenu par la société Conseils loisirs immobilier développement (CLID) pour la construction de 413 lits au Mollaret. Ces recours étaient destinés à faire pression sur la société CLID pour qu'elle règle les frais engagés par M. Maulin auprès de M. Covarel (architecte) lorsque M. Maulin a déposé et obtenu un permis de construire sur le même site (février 2007). M. Raoûl Bordon-Biron ayant également retiré son recours, rien ne s'oppose plus désormais à ce que les travaux commencent. Fin juin on parlait de septembre étant entendu que seul le centre d'accueil de la résidence serait construit cette année. Pour les lits, il faudra attendre l'an prochain.

► **GROUPE MAULIN.** Le 7 juin 2008, le conseil municipal de Gérardmer a voté la résiliation de la convention liant à la société Gérardmer Ski Développement (GSD, filiale du groupe Maulin Montagne Participations), créée en mai 2006 pour reprendre la gestion de la station de ski la Mauselaine. Une régie municipale devrait prendre le relais. Pour permettre cette reprise, la municipalité d'alors avait racheté au précédent concessionnaire, et pour 10 millions d'euros, tous les équipements et les investissements réalisés. Une somme de 10 millions d'euros avait été empruntée. La société GDS devait rembourser cette somme, qui représentait son droit d'entrée, en 20 annuités, durée de la nouvelle concession. Deux ans plus tard, GSD ne

peut pas tenir des engagements qui lui imposent aussi, outre le paiement de taxes, 10 millions d'euros d'investissement. Et ses dirigeants avouent qu'ils sont dans l'incapacité de faire face au moindre paiement, même après un délai supplémentaire accordé jusqu'au 31 mars dernier pour ce qui concerne l'hiver 2006-2007. Avec des chiffres d'affaires de remontées mécaniques de 640 000 euros en 2006-2007 et 1 345 000 euros cet hiver, on est loin du seuil d'équilibre d'exploitation (estimé à 2 millions d'euros l'an) et des produits qui pouvaient permettre à GSD de remplir ses obligations. En novembre 2007, le nouveau directeur du domaine, Vincent Kern (qui remplaçait Jean-Marc Lassauze) assurait encore que les investissements promis seraient tenus...

► **SIVAV.** Seul candidat, Maurice Bozon, maire de Saint-Colomban, a été élu à la présidence du syndicat intercommunal des vallées de l'Arvan et des Villards (Sivav) qui regroupe deux communautés de communes : celle de l'Arvan (soit 8 communes) et celle des Villards (les 2 communes villarinches seulement). Un prochain conseil syndical aura à se prononcer sur l'intégration de Sainte-Marie-de-Cuines au sein du Sivav.

► **COMMUNICATION.** La commission information, communication et presse de la commune de Saint-Colomban vient d'ouvrir un blog sur Internet à l'adresse suivante : <http://info-st-col.skyrock.com/>. Un blog est un site Internet constitué par la réunion d'articles plus ou moins longs écrits et classés dans l'ordre chronologique. On trouvera sur ce blog toute l'information municipale que l'on pourra par ailleurs commenter.

### 4 - Domaine skiable

Le conseil prend connaissance des conclusions de l'étude de MDP pour l'amélioration du front de neige (Epinette) avec notamment le déplacement du téléski de l'Epinette en direction du bâtiment d'accueil, la modifications des pentes du front de neige (la route de liaison entre La Pierre et Nantchenu ne serait plus goudronnée), etc. Par ailleurs, il sera nécessaire de créer une piste bleue (pente de 23 %, en faisant 2 « S ») sur le domaine de l'Ormet qui est trop raide. Pour ce faire, le conseil décide de demander une étude.

### 5 - Terrains

Le conseil décide (Pierre-Yves Bonnivard ne prenant pas part au vote) de continuer à acheter les terrains afin d'améliorer la liaison entre La Perrière et le domaine skiable et de remancer l'idée d'un parcours de santé au plan des maisons.

### 6 - PLU

Le conseil prend connaissance des conclusions du commissaire enquêteur sur la révision du plan local d'urbanisme (PLU) pour les secteurs de l'Epinette et d'une zone près du camping : avis défavorable à l'Epinette (le conseil n'y était pas favorable), avis favorable à La Perrière.

### 7 - Divers

Le conseil :

- sollicitera le service départemental d'incendie et de secours pour 2 surveillants au plan d'eau de l'aire de loisirs ;
- En fin de réunion, Gaston Emieux demande l'entretien d'un chemin à Lachenal, et Alfred Bozon intervient sur le classement du col du Glandon et sur l'immobilier

• décide d'augmenter les tarifs des gîtes de 3 %. Le conseil demande à revoir la question avec les responsables des gîtes pour le gîte de La Pierre (ancienne maison Tardy) qui est déjà assez cher comme cela (1 800 euros la semaine alors que les gîtes de même capacité se louent 1 000 euros) ;

• de ne pas appliquer son droit d'intention d'aliéner sur une transaction au Martinan entre Marcel Favre-Bonté et Véronique Favre-Novel ;

• constate qu'il n'est pas possible de donner pour l'instant l'ancien garage de la dameuse à Thierry Martin-Cocher (comme convenu entre ce dernier et la précédente municipalité) car ce garage sert actuellement de dépôt pour les explosifs nécessaires à la sécurisation du domaine skiable ;

• décide de contacter le cabinet Lambert pour sécuriser le passage des Ecolors ;

• prend connaissance du retard dans l'installation du relais pour la téléphonie mobile suite à un mauvais positionnement de l'emplacement du relais : étude à reprendre ;

• décide d'acheter une façonneuse (4 000 euros) pour la boulangerie ;

• prend connaissance de l'arrêté municipal réouvrant à la circulation la route du haut de La Pierre, et annulant l'arrêté du 2 février 2008 qui la réservait aux riverains.

En fin de réunion, Gaston Emieux demande l'entretien d'un chemin à Lachenal, et Alfred Bozon intervient sur le classement du col du Glandon et sur l'immobilier

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

### ● SÉANCE DU 4 AVRIL 2008

Sous la présidence du doyen d'âge de l'assemblée, Maurice Bozon, Norbert Combet, seul candidat, est élu (8 voix pour et 1 bulletin blanc) président de la communauté de communes.

Puis, sous la présidence de Norbert Combet, le conseil fixe à trois (un par commune) le nombre de vice-présidents. Sont alors élus (8 voix pour et 1 bulletin blanc à chaque fois) : Christian Campillo, Pierre-Yves Bonnivard et Albert Genin.

### ● SÉANCE DU 25 AVRIL 2008

Le conseil au complet.

#### 1 - Délégués

Le conseil nomme comme représentants de la communauté de communes :

- au syndicat du pays de Maurienne : Pierre-Yves Bonnivard, Maurice Darves-Bornoz et Philippe Girard (titulaires) et Claude Bérard, Maurice Bozon et Christian Campillo (suppléants) ;

- au Sivav : Maurice Bozon et Serge Tardy (titulaires) et Pierre-Yves Bonnivard et Albert Genin (suppléants) ;

- au Sirtomm : Claude Bérard, Maurice Bozon, Christian Campillo et Norbert Combet (titulaires) et Serge Tardy (suppléant) ;

- à la régie touristique : Serge Tardy ;

- à l'AFP intercommunale : Norbert Combet (titulaire) et Christian Campillo (suppléant) ;

- à la direction territoriale d'aménagement des Alpes du Nord : Maurice Bozon (titulaire) et Albert Genin (suppléant) ;

- à l'espace Belledonne : Norbert Combet (titulaire) et Serge Tardy (suppléant).

#### 2 - Commissions intercommunales

Le conseil nomme les responsables de 5 commissions :

- développement du territoire et aménagement de l'espace : Norbert Combet ;

- développement économique : Maurice Bozon ;

- équipement, action sociale et culturelle : Philippe Girard ;

- protection et mise en valeur de l'environnement : Maurice Darves-Bornoz ;

- appel d'offres : Norbert Combet. Cette commission comprend : Claude Bérard, Pierre-Yves Bonnivard et Christian Campillo (titulaires) et Maurice Bozon, Philippe Girard et Serge Tardy (suppléants).

#### 3 - Comptes administratif 2007

Le conseil approuve les comptes administratifs et les comptes de gestion du perceleur 2007 :

- de la communauté de communes, qui montrent 1 251 709,64 € en dépenses et 1 367 862,93 € en recettes de fonctionnement, et 1 604 759,49 € en dépenses et 1 597 005,03 € en recettes d'investissement (6 voix pour et 3 abstentions : Claude Bérard, Albert Genin, Philippe Girard) ainsi que le compte de gestion de la perception de La Chambre ;

- des gîtes qui dégagent 25 252,58 € en dépenses et 383 884,73 € en recettes de fonctionnement et 151 620,84 € en dépenses et 44 200 euros en recettes d'investissement (7 voix pour et 2 abstentions : Albert Genin, Philippe Girard).

#### 4 - Budget 2008

Le conseil adopte :

- le budget 2008 de la communauté de communes qui s'équilibre en recettes et dépenses à 1 894 510 euros en fonctionnement et à 1 066 092 euros en investissement ;

#### 5 - Questions diverses

Le conseil décide :

- d'augmenter les horaires du poste de surveillante de cantine (17 h 30 au lieu de 10 heures) pour assurer la surveillance durant les transports scolaires ;
- de verser une dotation de compensation à la commune de Sainte-Marie-de-Cuines d'un montant de 350 000 euros ;
- de créer des postes d'adjoint technique de 2<sup>e</sup> classe à temps complet pour une durée de trois mois et treize jours à compter du 19 mai 2008 pour la réalisation des travaux d'été 2008. La commune de Sainte-Marie-de-Cuines propose d'envoyer des jeunes ;
- de contracter auprès de Dexia Crédit local de France une ouverture de crédit d'un montant de 250 000 euros pour le financement des besoins ponctuels de trésorerie ;
- de verser une subvention de 600 euros à l'association Vivre aux Villards. Pour la demande de La Villarne, le conseil décide d'attendre les autres demandes de subventions. A propos des subventions aux associations, le conseil décide d'élaborer des critères d'attribution afin d'étudier les demandes qui lui seront adressées.

En fin de réunion, les délégués de Sainte-Marie-de-Cuines demandent une dotation de solidarité compte tenu qu'une partie de leur DGF a été transférée à la communauté de communes. Cette proposition sera étudiée ultérieurement.

PEINTURE - PAPIERS - PEINTS  
REVETEMENTS DE SOLS

MORINI Alain  
R.M. 19274 73

73130 LA CHAMBRE Tél. 04 79 56 22 56

## HÔTEL RESTAURANT DE LA POSTE

Logis de France, Qualité et Accueil  
Pension, 1/2 pension - Repas, banquets, séminaires  
Spécialités locales et régionales  
73130 ST COLOMBAN DES VILLARDS  
Tél. 04 79 56 25 33

VERNIER Frères

- Génie Civil
- Travaux en montagne
- Montages et réparations remontées mécaniques

Tél. 04 79 83 40 44

Zone Industrielle/73000 PONTAMAFREY

## Garage TARDY Serge

RÉPARATIONS AUTO TOUTES MARQUES  
MÉCANIQUE - CARROSSERIE - PEINTURE  
St-ALBAN-DES-VILLARDS  
TÉL. 04 79 59 12 16

## SAINT-ALBAN

● SÉANCE DU  
22 AVRIL 2008

Absente : Irénée Darves-Blanc (procuration à Mme Darves-Bornoz)

Avant d'aborder l'ordre du jour, Patricia Valcke remet une lettre au maire qui lui propose de la lire en séance. Cette lettre demande au maire de programmer les réunions du conseil municipal en soirée et en fin de semaine. J. Dupenloup et G. Quézel-Ambrunaz se joignent à cette demande. Le maire s'étonne de ces propos car G. Quézel-Ambrunaz est en retraite et J. Dupenloup en congé scolaire, et rappelle à P. Valcke que la loi française prévoit des congés payés spéciaux (hors congés annuels et hors RTT) pour permettre aux salariés d'assurer pleinement leur fonction de conseillers municipaux. Il indique aussi que selon lui, s'engager à être conseiller municipal c'est s'engager à prendre sur son temps (professionnel ou privé) pour s'occuper des affaires de la commune et dans cette commune. La date et l'heure du conseil municipal ont été fixés en prenant notamment en compte la date limite pour l'adoption du budget, les congés de la secrétaire de mairie (programmés depuis longtemps), l'importance de l'ordre du jour, le souci de permettre un débat serein et constructif entre les conseillers. (Pour mémoire la présente séance du conseil municipal, initialement programmée à 17 heures, a débuté à 20 heures et s'est terminée à 0 h 30). Par ailleurs, Jacqueline Dupenloup, par une lettre cosignée par les trois autres conseillers minoritaires (G. Quézel-Ambrunaz, D. Quézel-Ambrunaz et P. Valcke), demand-

de pourquoi la communication du dossier du Cray-Blanc lui a été refusée par le maire. Ce dernier répond qu'il s'agit d'un dossier en cours d'étude qui de ce fait n'est pas communicable au public et, partant, aux conseillers municipaux manifestement d'opposition minoritaire. Après une longue discussion, J. Dupenloup précise qu'elle ne souhaite avoir accès qu'au rapport du RTM lié à ce dossier. Ce rapport étant public, le maire lui accorde bien volontiers la possibilité de venir le consulter en mairie (aux heures d'ouverture au public).

Enfin, le conseil adopte (2 voix pour : D. Quézel-Ambrunaz et G. Quézel-Ambrunaz et 4 abstentions : Ch. Campillo, Mme Darves-Bornoz, I. Darves-Blanc et J.-P. Merle, P. Valcke et J. Dupenloup ne prenant pas part au vote) le procès-verbal de la séance du 23 février 2008 et (unanimité) le procès verbal (avec corrections remises en séance) du 29 mars 2008.

## 1 – Compte administratif 2007

• Budget principal. Après présentation du maire et le retrait de G. Quézel-Ambrunaz, maire en exercice en 2007, le conseil adopte à l'unanimité le compte administratif 2007 qui fait apparaître en fonctionnement : 187 525,62 € en dépenses et 491 262,13 € en recettes, et en investissement : 827 922,81 € en dépenses et 571 548,84 € en recettes.

\*Lotissement de la Doata. Recettes de fonctionnement : 89 880 euros, dépenses d'investissement : 109 310 euros.

• Commerce du Triandou. Exploitation : dépenses 36 569,93 €, recettes : 1 530,88 € ; investissement : 36 705,58 € de recettes pour aucune dépense.

## 2 – Budgets 2008

• Le budget primitif s'équilibre en dépenses et recettes à 548 347 euros en fonctionnement

(avec virement de 141 966 euros à la section d'investissement) et à 921 052 euros en investissement.

• Le budget de la chaufferie au bois (exploitation, équilibré à 27 000 euros en dépenses et recettes) est adopté.

• Budget du lotissement de la Doata. En fonctionnement les dépenses et recettes s'équilibrent à 109 875 euros, en investissement les dépenses et recettes s'équilibrent à 109 311 euros.

• Commerce du Triandou : en exploitation, les dépenses et recettes s'équilibrent à 42 552 euros, en investissement elles s'équilibrent à 44 217 euros.

• Trésorerie : le conseil municipal mandate le maire pour signer la reconduction d'une ligne de trésorerie.

## 3 – Indemnités de fonction

Le conseil accepte d'appliquer les montants maximum prévus pour le maire et chacun des deux adjoints.

## 4 – Délégation de signature

Le conseil (8 voix pour et 1 abstention : Mme Darves-Bornoz) accepte de donner délégation de signature au maire, ou à défaut au premier adjoint, pour signer au nom de la commune les actes notariés ou administratifs pendant toute la durée de leur mandat.

## 5 – Mapad

Le conseil élit Jean-Pierre Merle délégué suppléant à la Mapad.

## 6 – Comités consultatifs

Des comités consultatifs (missions municipales), limités dans le temps, vont être créés pour des projets ou des sujets précis. Ils comprendront un conseiller municipal pilote du comité et nommé par le maire, des personnes volontaires extérieures au conseil municipal, et le maire qui présentera le comité à la première séance (participation au cas par cas pour la suite). Les personnes extérieures au conseil municipal

sont soit directement contactées si le projet les touche personnellement soit invitées, par voie d'affichage notamment. L'objectif de ces comités est de recueillir les points de vue et les conseils du plus grand nombre et notamment des personnes touchées directement, et de proposer des solutions ou des synthèses au conseil municipal qui, bien sûr, garde seul le pouvoir de décision quant à la suite à leur donner. Sur ces principes sont créés deux comités consultatifs, l'un pour le dossier du Cray Blanc (J.-P. Merle, responsable) et pour la route du Bessy (P. Valcke). G. Quézel-Ambrunaz se propose pour s'occuper des comités consultatifs qui relèveraient du patrimoine. Le maire donne son accord de principe, en attendant la création du premier comité dans ce domaine.

## 7 – Site Internet

## et informatique

• Site Internet : le maire propose que le site de la mairie de Saint-Alban puisse être mis à jour facilement depuis la mairie et que des pages interactives soient ajoutées à ce site.

• Informatique : le maire propose que tous les postes informatiques puissent avoir accès à Internet, l'achat d'une imprimante laser noir et blanc en réseau pour tous les postes, et que certains dossiers puissent être en réseau (cadastre, comptabilité, etc.). Il propose de faire réaliser ces travaux en contactant en priorité les entreprises qui sont intervenues sur ces projets.

## 8 – Gîte d'alpage

## et projets connexes

• Gîte d'alpage. La communauté de communes est maître d'ouvrage pour ce projet, pour lequel un permis de construire a été obtenu, mais n'a aucun budget sur ce poste. Après discussion il est proposé de ne pas démarrer les travaux et de prendre le temps nécessaire

pour profiter au mieux des études déjà faites avant l'abandon complet du projet ou sa conversion. Le conseil (7 voix pour et 1 abstention) mandate les conseillers communautaires pour agir dans ce sens.

## • Alimentation en eau

Pour compléter l'alimentation en eau de Saint-Alban, et plutôt que de rechercher un captage vers le col du Merlet, le maire propose de rechercher une source plus près des villages ou, sans doute mieux, de se raccorder au réseau d'eau de Saint-Colomban au niveau de Lachenal. Cette dernière solution semble d'autant plus facile que désormais « l'eau » est de la compétence de la communauté de communes. Le conseil (7 voix pour et 1 abstention) donne mandat aux conseillers communautaires pour oeuvrer dans ce sens.

## • Route de l'Echaut

aux Granges

Après discussion il est proposé (unanimité) d'ouvrir la barrière de l'Echaut et de laisser l'accès ouvert pour une période probatoire durant la saison 2008. Cet accès se fera bien sûr aux risques et périls des utilisateurs (comme pour les autres routes forestières) et sera réservé aux « ayants droits ». Sont considérés comme « ayants droits » pour cet accès les personnes inscrites aux rôles de l'une des contributions de la commune et leurs descendants.

## 9 – Ecole du Premier-Villard

Il est proposé de stopper et de ne signer aucune convention avec l'OPAC pour la gestion des appartements à construire dans l'école du Premier-Villard, ceci afin que des candidats locataires proposés par la communauté de communes, par Saint-Alban ou par Saint-Colomban, ne soient pas éliminés par les critères de l'OPAC. Le conseil

*Lire la suite page 15*

## POINT DE VUE

## Faut-il ouvrir au public la piste de la combe du Merlet ?

Le conseil municipal du 22 avril portait en point 11 de son ordre du jour : « *Gîte d'alpage et projets connexes (eau...)* ». Dans la parenthèse ouverte, Maurice Darves Bornoz a sollicité le vote du conseil municipal sur un point qui, lui, ne figurait pas explicitement : l'ouverture à la circulation de véhicules de la piste de l'Echaut aux Granges, dans la combe du Merlet, où aurait dû être implanté le gîte d'alpage.

Après avoir attiré l'attention du conseil municipal sur le caractère agricole de cette piste financée à 50 % par la DDA dans le cadre du soutien au pastoralisme, nous avons néanmoins approuvé la proposition de M. le maire, compte-tenu de son caractère probatoire pour 2008 : ouvrir la barrière de l'Echaut et laisser la circulation possible aux ayants droit (contribuables sur la commune).

Après le conseil, Patricia Valcke, conseillère municipale, a interrogé la DDA : « [...] En tant que conseillère municipale, je souhaite connaître la définition d'une piste agricole, les motivations qui justifiaient la pose d'une barrière lors de la construction de cette piste, et les problèmes administratifs que peuvent susciter la décision d'ouvrir cette barrière. [...] ».

Dans sa réponse, M. Grosjean, chef de l'unité pastoralisme, attire fermement l'attention sur la responsabilité prise par la communauté de communes : « *La piste du Merlet, réalisée par la communauté de communes, simple chemin en terre qui n'est pas cadastré, [...] ne*

*constitue pas une dépendance du domaine public de la commune. [...] elle est fermée par une barrière, notamment pour des questions de sécurité et de non pénétration de véhicules à moteur dans le milieu naturel. C'est également pour éviter les dégradations qui pourraient être à l'origine d'accident engageant la responsabilité de la communauté de communes et des propriétaires qu'il y a une barrière qui pourrait être accompagnée d'un panneau réglementaire avec par exemple « interdit à tout véhicule sauf engins d'exploitation et riverains. [...] Il ne faut pas croire que [la commune] pourra échapper à sa responsabilité en cas de sinistre lié à des nids de poule, obstacle non signalé, etc. ».*

Nous avons transmis cette réponse à M. le président de la communauté de communes (dont la responsabilité est clairement engagée, au moins autant que celle de la commune de Saint-Alban) avec copie aux 3 maires de des communes membres (dont bien sûr celui de Saint-Alban) et avons souhaité que la mesure d'ouverture de la piste soit réétudiée, en prenant en compte la réponse de M. Grosjean sur les questions de responsabilité et de respect du milieu naturel.

**Jacqueline Dupenloup,  
Daniel Quézel-Ambrunaz,  
Georges Quézel-Ambrunaz  
et Patricia Valcke(\*)**

(\*) Conseillers municipaux de Saint-Alban

Gîte d'alpage du Merlet :  
vers l'abandon du projet ?

Va-t-on vers un abandon pur et simple du projet de gîte, dans la combe du Merlet ? L'avenir proche le dira. Situé au lieu-dit « Les Granges », il aurait compris une partie réservée à l'hébergement de randonneurs et touristes et une partie consacrée à la fabrication fromagère.

Du côté des défenseurs du projet, on le situe comme étape dans le réseau des randonnées de Belledonne, incluant la face iséroise du massif, mais aussi dans la perspective d'un développement touristique qui joue d'autres cartes que celle du ski alpin : l'accueil estival dans notre vallée pourrait trouver là un sérieux atout, en offrant à la fois une possibilité d'étape aux randonneurs au long cours et une idée de sortie d'une journée, voire d'une demi-journée. Les randonneurs à ski auraient pu aussi trouver là un relais, pour une ou quelques nuits.

Les partisans du gîte argumentent aussi de l'importance de maintenir et faciliter l'activité agricole dans l'alpage du Merlet en redonnant aux alpagistes la possibilité de fabriquer sur place (plutôt que de les voir circuler 4 fois par jour de l'alpage aux villages – et vice versa – avec leur lait). Et c'est sans doute sur cet argument-là que se noue une bonne partie des désaccords : quel effort de la collectivité territoriale doit être consenti pour le pastoralisme d'alpage ? L'actuelle équipe municipale majoritaire à Saint-Alban souhaite privilégier l'activité agricole – et sans doute la production – « *dans la zone d'aptitude des villages* ». Lui reste à définir où, comment, avec qui – sachant qu'elle s'est déclarée hostile aux associations foncières pastorales. D'autres voix souhaitent que la création d'une salle de fabrication, par exemple, démarre d'une initiative privée et non de la collectivité territoriale.

Enfin, bien sûr, la rentabilité financière d'un tel gîte laisse de nombreux Villarins sceptiques. Mais les remontées mécaniques hivernales sont-elles... « rentables » ?

## Comptes rendus des conseils Saint-Alban

Suite de la page 14

(5 voix pour et 4 abstentions : Georges Quézel-Ambrunaz, Daniel Quézel-Ambrunaz, Patricia Valcke et Jacqueline Dupenloup) mandate les conseillers communautaires pour agir dans ce sens.

**10 – AFP de la combe du Nant**  
Après le jugement du tribunal administratif annulant sa création, le conseil (5 voix pour, 4 conseillers ne prenant pas part au vote : Georges Quézel-Ambrunaz, Daniel Quézel-Ambrunaz, Patricia Valcke, Jacqueline Dupenloup) mandate le maire pour intervenir auprès du ministère de l'agriculture pour essayer d'obtenir son désistement dans la procédure d'appel

### 11 – Divers

- Le conseil alloue 2 300 euros à l'association Saint-Alban en fleurs.

- Georges Quézel-Ambrunaz signale qu'il conviendrait de recontacter le ferronnier M. Bordas au sujet de la grille limitant l'accès dans la chapelle du Premier-Villard

## ● SÉANCE DU 30 MAI 2008

Absent : Jean-Pierre Merle (procuration à Christian Campillo). Jacqueline Dupenloup donne lecture des modifications de rédaction qu'elle souhaite apporter au procès verbal de la réunion précédente et Maurice Darves-Bornoz ajoute « par la plupart des entreprises » après l'expression « congé payé ». Le compte-rendu ainsi modifié est adopté par 5 voix pour et 4 contre

### 1 – Emploi saisonnier

Un emploi saisonnier d'adjoint technique est créé du 16 juin au 12 septembre 2008 (20 heures hebdomadaires). Le maire est chargé du recrutement de cet agent. Par ailleurs, la commune ne possède qu'un véhicule. Durant l'été deux personnes travaillent pour la commune (l'employé communal et la personne chargée notamment de l'entretien du fleurissement). Le conseil décide donc de louer un véhicule (510 euros par mois environ plus carburant).

### 2 – Gîte d'étape

Les tarifs de location n'ont pas été augmentés depuis 2004. La commune de Saint-Colomban a quant à elle augmenté les siens de 3 % par an ce qui conduirait à une augmentation de 12,55 % pour rattraper le retard. Le conseil décide d'appliquer (8 voix pour et 1 abstention) une augmentation d'environ 6 %.

### 3 – Décisions budgétaires

Le conseil décide de régler :

- une facture de 3 300 euros à Mme Anne Brun, CED Ingénierie, correspondant aux travaux d'études concernant le projet de réalisation d'une pico-centrale annexée au projet du gîte d'alpage ;
- le capital de la société d'économie mixte « Les Forces du Bacheux » (dont la création concerne la centrale hydro-électrique sur le Bacheux), soit 8 510 euros correspondant à 23 % des parts émises ;
- l'achat du bâtiment de Mme Vénéra (L'Eglise) qui avait été préempté. Le montant total, frais inclus, de cette acquisition s'élève à 3 340 euros. Le maire indique qu'il est dommage de raser cet ancien bâtiment de village pour en faire un parking (ce qui de surcroît coûterait cher à la commune) et pense qu'il serait préférable de le revendre en vue d'être réhabilité en maison. G. Quézel-Ambrunaz pense que ce bâtiment ne mérite pas d'être réhabilité de par son orientation au nord et son emplacement qui cache la vue d'une maison voisine.

### 4 – Chaufferie au bois

Une partie très importante des investissements liés à la chaufferie est couverte par des subventions qui ne sont versées en totalité que sur factures acquittées. Pour éviter d'éventuelles difficultés de trésorerie, le conseil décide de solliciter une ligne de crédit de 100 000 euros sur un an.

A propos de la chaufferie, les travaux ne sont pas complètement réceptionnés car il manquait une porte d'accès piéton (après négociation elle va être mise en place sans frais pour la commune) et les arrêts de neige n'existent pas car ils n'ont pas été prévus au projet ce qui entraîne des problèmes de sécurité en hiver. Leur mise en place actuellement aurait un coût supérieur à 50 000 euros. Par ailleurs, l'ASDER a fourni une formule de calcul mise à jour et prenant mieux en compte le prix du bois énergie pour le calcul des factures de fourniture de chaleur. Le conseil adopte donc un avenant au contrat de fourniture de chaleur auprès de chaque abonné.

### 5 – Conventions avec ONF

- suite aux coupes de bois effectuées au Frêne, Sous le Martoray et sous la mairie, le conseil confie à l'ONF un traitement anti-rejets sur les souches (5 542,26 € TTC) ;
- le conseil accepte une convention proposée par l'ONF pour effectuer l'appel d'offres et le suivi pour des travaux de fabrication et le transport des plaquettes forestières, en collaboration avec Saint-Etienne de Cuines (1 374,45 € TTC).

### 6 – Maison de retraite

Dans le cadre de l'extension de l'EHPAD Bel'Fontaine, un centre intercommunal d'action sociale (CIAS) doit être créé rapidement pour la gestion de l'établissement. C'est la pièce manquante à la finalité du projet d'extension pour un passage devant le CROSMS (comité régional des organisations sociales et médico-sociales). Le conseil adopte la modification du statut de l'établissement en un CIAS et le passage devant le CROSMS et propose (5 voix pour, 1 contre et 3 abstentions) Mme Geneviève Lacroix (Planchamp) comme représentante de la société civile au CIAS.

### 7 – Travaux

- Mur de soutènement de la Cour au Premier-Villard. Après présentation de trois devis, le conseil (8 voix pour et 1 contre) retient le devis le moins élevé (34 239 euros TTC, Entreprise Martoïa).
- Réaménagement d'un chemin au Chef-Lieu. Une seule proposition de prix étant arrivée pour l'instant (Entreprise Jamen, 3 160 euros HT), il est proposé que ce devis soit pris comme référence maximale ; si d'autres entreprises proposent un devis inférieur, c'est l'entreprise la moins disante qui sera choisie.

### 8 – Route du Nant.

Le maire indique que les négociations amiables engagées pour la régularisation foncière des emprises de la route n'ont pas toutes abouti à ce jour. Le conseil accepte de poursuivre la procédure engagée pour la régularisation de la route du Nant, sollicite, du préfet, l'arrêté de cessibilité et, du juge, l'ordonnance d'expropriation à l'encontre des propriétaires de toutes les parcelles dont l'acquisition à l'amiable n'a pas été régularisée, et décide d'engager la phase indemnitaire pour toutes les parcelles dont l'acquisition à l'amiable n'a pas été régularisée aux hypothèques y compris pour celles dont une promesse de vente ou d'échange a été signée mais pas authentifiée aux hypothèques.

### 9 – Plan général d'alignement (PGA)

Le conseil accepte de poursuivre la procédure engagée pour la réalisation du PGA au hameau du Premier-Villard et donne mandat au cabinet Mesur'Alpes pour la réalisation de cette procédure conformément au devis présenté.

Par ailleurs, le cabinet Mesur'Alpes propose un devis que le conseil accepte pour la phase finale du dossier (indemnisation) pour un montant simulé (par rapport aux nombres de dossiers) de 9 600 euros HT.

### 10 – Chapelle du Premier-Villard

L'architecte a fourni un devis

concernant ses honoraires de maîtrise d'œuvre pour un montant de 6 936,80 € TTC. La mise en place d'une grille limitant l'accès semble très difficile compte tenu du sens d'ouverture de la porte. Il est donc proposé (8 voix pour et 1 abstention) de mettre un éclairage intérieur qui sera déclenché par l'apPROCHE du visiteur près des ouvertures.

### 11 – Comités consultatifs

En raison d'un courrier signé par Georges Quézel-Ambrunaz, Patricia Valcke, Jacqueline Dupenloup et Daniel Quézel-Ambrunaz tendant à revenir sur un vote pris (après une véritable discussion) lors du dernier conseil municipal de Saint-Alban adressé à la communauté de communes avec copie différée dans le temps aux 3 maires de la communauté de communes, le maire indique qu'il ne peut plus travailler en confiance avec les membres de l'opposition comme il l'avait espéré lors du dernier conseil municipal. Le pilotage du comité consultatif sur le tracé de la route du Bessay est de ce fait transféré de Patricia Valcke à Irénée Darves-Blanc. De même, si un comité consultatif est créé dans le domaine du patrimoine, il ne sera plus confié à Georges Quézel-Ambrunaz mais à quelqu'un d'autre.

### 12 – Divers

- Le conseil municipal attribue une subvention de 500 euros à l'association Les Villards, patrimoine et culture.
- Une maisonnette en bois a été construite, en avril, au Bessay, sur la propriété de Alain et Pascale Bozon. Cette construction ne semble respecter ni les règlements généraux de construction ni les règles particulières du plan local d'urbanisme de la commune. Le conseil municipal propose d'intervenir auprès des propriétaires concernés afin de faire respecter les règles de construction en commençant par la voie amiable.
- Jacqueline Dupenloup lit le courrier adressé par l'opposition à la communauté de communes. Ensuite elle pose la question d'un feu qui prendrait dans les broussailles en dessous du hameau du Premier-Villard. Enfin elle interroge sur la garderie périscolaire associée à l'école ; sur ce point le maire lui répond que cette garderie est prévue et que la communauté de communes s'en occupe.
- En fin de réunion le maire précise que désormais, et afin de permettre un travail efficace, la mairie ne sera ouverte, pour tous, que pendant les heures d'ouverture au public ou sur rendez-vous (*lire page 9*).

## POINT DE VUE

### Explication de vote et d'intervention

Un compte-rendu de conseil municipal ne saurait être exhaustif, au risque de lasser le lecteur qui le découvre au panneau d'affichage. Je souhaite donc, pour les lecteurs du *Petit Villarin*, préciser 2 points concernant l'un de mes votes et l'une de mes interventions au conseil municipal du 30 mai dernier.

Maurice Darves-Bornoz, maire de Saint-Alban, proposait d'augmenter de 12 % le tarif des nuitées du gîte communal situé dans le bâtiment de la mairie, arguant du fait qu'aucune augmentation n'avait eu lieu depuis 4 ans.

Pour ma part, j'approuve le fait que ces tarifs n'aient pas été augmentés de 2004 à 2008, et j'aurais souhaité qu'il n'y ait pas de remise à niveau rétroactive, pour deux raisons : d'une part, le gîte de la mairie mériterait sans doute une petite modernisation et d'autre part la baisse de pouvoir d'achat qui touche les couches modestes et moyennes de la population est suffisamment réelle pour qu'on évite « d'en rajouter » avec des augmentations de 12 %...

Après discussion, le conseil municipal a finalement retenu une augmentation de l'ordre de 6 %, ce qui me paraît encore bien fort. Actant cependant le fait que à l'issue de la discussion du conseil, cette proposition était meilleure que celle formulée initialement, je me suis abstenu au cours de son vote.

Par ailleurs, au moment des « affaires diverses », j'ai souhaité qu'au cours des 6 ans de mandat nous puissions améliorer la protection du hameau du Premier-Villard contre un incendie qui prendrait dans les pentes longeant la route du col du Glandon jusqu'au pied de notre hameau : le secteur me paraît « à risques » (tout particulièrement en cas de forte sécheresse d'été, succédant à un printemps pluvieux). Le sujet est sérieux et difficile à traiter. La réponse évasive de Monsieur le maire s'est accompagnée d'« humour » : « *En cas d'incendie, vous serez aux premières loges* », m'a-t-il dit. Or, un groupe de plusieurs bâtiments – dont ma maison – a été effectivement ravagé par un incendie au bas du Premier-Villard, il y a moins de 5 ans. L'humour était donc malvenu... J'espère que les échanges deviendront rapidement plus constructifs !

Jacqueline Dupenloup(\*)

(\*) Conseillère municipale de Saint-Alban.

LE SPÉCIALISTE DE LA RÉSIDENCE DE LOISIRS  
**Meuble Montagne**  
- Banquettes  
- Convertibles  
- Literie  
- Meubles  
Conception et réalisation de votre cuisine et de votre dressing  
Tél. 04 79 59 46 78 www.meublesmontagne.com  
1230 Avenue de la Gare - 73130 Saint-Étienne-de-Cuines

**Ets ARLAUD**  
Station service ELAN - Automat 24h/24  
AGENT RENAULT Assistance et dépannage  
Vente de véhicules neufs et occasions  
Réparations toutes marques  
Station de lavage mousse active • 2 pistes avec aspirateurs  
ZA des Grands Prés - Sortie échangeur A43  
04 79 56 22 55 73130 STE MARIE DE CUINES

**la mure bianco**  
Combustibles - carburants - lubrifiants nettoyage de cuves  
- entretien chauffage  
**PONTAMAFREY**  
TOTAL Fiduc Premier  
04 79 83 40 38

**PARET-GRIS**  
Olivier & Marie-Pierre  
U S I N A G E D E P R É C I S I O N  
CONSTRUCTION MECANO-SOUDEE  
225, rue de l'Oliveraie, ZAC des Jasses  
34130 VALERGUES  
Tél. 04 67 22 19 67 - Fax : 04 67 22 19 96  
sarlparetgris@wanadoo.fr

► **TÉLEPHONIE MOBILE.** Alors que l'on pensait que le relais de téléphonie mobile serait posé ce printemps au sommet de l'Ormet, pour une mise en service avant la fin de l'année, voilà que les travaux ont pris quelques mois de retard après la découverte - fortuite - par du personnel de l'Office national des forêts (ONF) que l'emplacement de ce relais (déterminé en accord avec la mairie de Saint-Colomban) était prévu sur un chemin qu'utilise l'ONF pour rejoindre la forêt de Lachal à partir de l'Ormet. Il faut désormais recommencer les études ce qui va prendre du temps et... de l'argent.

► **Loups.** Ce printemps à Saint-Colomban, les éleveurs ovins propriétaires de petits ou grands troupeaux ont subi des pertes importantes. Qui est le prédateur ? Dans la nuit du 10 au 11 mai, aux environs de 23 h 30, chemin de Bon mollar à Saint-Colomban, le troupeau du GAEC de la fia a été attaqué par des chiens ; l'un d'eux a été abattu. La perte en ovins s'élève à 25 têtes ; plusieurs bêtes ont été cruellement mordues. La 2<sup>e</sup> quinzaine de mai, le GAEC de la fia et Thierry Martin-Cocher retrouvent plus de 20 bêtes tuées en une semaine dans le même secteur de pâture (Bellard et l'Ormet). A ce moment là, d'autres éleveurs ont aussi déploré la perte de plusieurs bêtes. Enfin le 9 juin à 19 heures, en face du « talc » (500 mètres à l'aval du chalet de Jeanine et Yves Bonnivard) sur la route du col du Glandon, Maurice Girard assiste à l'attaque par 2 loups de 4 brebis légèrement écartées du troupeau. Une est rapidement isolée et tuée par les 2 canidés. Une équipe armée se rend sur les lieux. A 21 h 45 une deuxième attaque se produit. Trois de coups de feu sont alors tirés pour protéger le troupeau ; le chien patou, en alerte et débordé depuis plus de 2 heures ne parvenant plus à éloigner les prédateurs. Le lendemain matin à 6 heures, constat est établi : la première brebis tuée est retrouvée dépecée et mangée. Après analyse sur place du lieutenant de louveterie, aucun doute, l'action ne peut être impunie qu'aux loups. Les éleveurs ont bien conscience de la gêne causée aux habitants et vacanciers par la présence des chiens patous mais il est, selon eux, difficile de remédier à cette gêne car ces chiens, depuis la réintroduction du loup en France, sont rendus obligatoires par

la DDA et les assureurs pour la protection des troupeaux d'ovins. Un nouvel arrêté ministériel, publié le 20 juin 2008 au *Journal officiel*, a fixé à 6 (inchangé) le nombre de loups qui pourront être abattus jusqu'au 31 mars 2009. Les autorisations de tir sont liées à des situations particulières, difficiles pour les éleveurs, et n'interviennent qu'au bénéfice de plusieurs conditions.

► **VIE PAROISIALE.** Des messes seront dites, à Saint-Colomban, à 10 h 30, les 6 juillet, 15 août et 21 septembre. Aucune n'est programmée à Saint-Alban. Une messe sera célébrée au col de la Madeleine le 20 juillet à 10 h 30. Tous les samedis soirs à 18 h 30 une messe aura lieu à La Chambre et tous les dimanches, à midi, à Saint-Rémy. Enfin, des messes auront lieu certains vendredis en fin d'après-midi selon les disponibilités du père Durieux (se reporter aux affiches sur la porte de l'Eglise).

► **ÉCOLE.** Le 25 juin, l'administration confirmait le maintien du deuxième poste d'enseignant sur l'école des Villards, poste un temps menacé au printemps. Voilà une décision importante pour continuer à assurer la qualité de l'enseignement et l'accueil de tous les enfants, surtout des plus petits. Pour cela, la communauté de communes de la vallée du Glandon a lancé une enquête auprès des parents et a décidé de faire de l'accueil périscolaire une priorité afin d'offrir la possibilité de choix de s'installer et de rester au pays à tous ceux qui le souhaitent. Cet accueil sera mis en place dans les locaux de l'école, avant la rentrée et après la sortie des cours, pour sept élèves (de 7 h 30 au début de la classe, et de la fin de la classe à 18 h 30). Il reste à finaliser le projet au niveau de l'aménagement des locaux et de l'encadrement. Par ailleurs, Amandine Caclin et Géraldine Petit ont été confirmées sur leur poste et restent donc aux Villards.

► **POSTE.** Depuis fin mai, Robert Bérard qui distribuait le courrier à Saint-Alban et dans une partie des hameaux de Saint-Colomban est à la retraite, et c'est Sandrine Blanc-Coquand, 37 ans, qui assure l'intérim jusqu'en septembre. Il se pourrait qu'à ce moment là, et à cette occasion, Odette Emieux ayant également cessé ses activités, la direction de la Poste en profite pour restructurer complètement les tournées aux Villards.

## Une sybelles retraite...

A Saint-Colomban, je connais une joyeuse équipe de bons copains, tous jeunes retraités. Durant les belles journées d'hiver, dès que le soleil arrive, ne les cherchez pas chez eux, vous ne les trouveriez pas ! Ils connaissent par cœur toutes les pistes des Sybelles et Saint-Sorlin, Le Corbier, La Toussuire n'ont plus de secrets pour eux.

Pour ces joyeux lurons, l'hiver est une saison bénie des Dieux. Surtout si la neige est là de bonne heure, comme cette année. Ils dévalent les pentes, mais surtout ils savent s'arrêter, regarder, admirer le panorama magnifique de nos belles vallées. Ils s'attardent (beaucoup) et plaisent à l'occasion avec les touristes. Pour finir la journée, l'arrêt « vin chaud » chez Gérard Rostaing-Troux s'impose. D'ailleurs, vers 16 h 30, les skis tournent d'eux-mêmes en direction du chalet de l'Auberge du Coin... Un bonjour amical à Marcel, Serge, Maurice, Joël, Jacques, Paul et Guy.

Bernadette Perrier



■ De gauche à droite : Marcel Malburet, Serge Martin-Cocher, Maurice Bozon, Joël Cartier-Lange, Jacques Girard, Paul Long, et Guy Emieux.

## LE PETIT VILLARIN

**Publication trimestrielle :** n° CPPAP 0710 G 79863 ; n° ISSN : 1140-5473. **Siège :** mairie, 73130 – Saint-Colomban-des-Villards. **Directeur de la publication :** Emmanuel Tronel-Peyroz. **Comité de rédaction :** Roger Darves, Christophe Mayoux, Ginette Paret, Emmanuel Tronel-Peyroz. **Abonnements et diffusion :** Jean-Pierre Tronel-Peyroz, 316 boulevard Chave, 13005 – Marseille ; tél. : 04-91-49-29-61. **Comptabilité et administration :** Emmanuel Tronel-Peyroz, 21 rue Albert-Dubout, 34130 – Mauguio ; tél. : 04-67-29-45-43 ; Courriel : lepetitvillarin@wanadoo.fr ; CCP : Le Petit Villarin, n° 1357-38 M Montpellier. **Maquette :** F. Duval ; tél. : 04-67-57-24-37. **Imprimerie :** JF impression, Montpellier ; tél. : 04-67-27-34-11. **Abonnement annuel :** 8,50 €.

## NAISSANCES

- Le 2 février 2008 à Montpellier, de **Kevin**, fils de Bernard et Corinne **Paret-Gris**, petit-fils de Jacques **Paret-Gris** et Ghislaine **Paret-Gris**, et arrière-petit-fils de Joseph **Paret-Gris** (†) (Martinan).
- Le 18 février 2008 à La Réunion, de **Audrey**, fille de Philippe et Marie-Georges **Somaglino**, petite-fille de René (†) et Geneviève (†) **Somaglino** et arrière-petite-fille de Renée **Gauthier** née **Davoli** (Martinan).
- Le 7 mai 2008 à Bourgoin-Jallieu, de **Noa**, fils de Eve **Didone** et Nicolas **Pommier**, petit-fils de Sabine **Pommier**, et arrière-petit-fils de Jacqueline **Communal** (Martinan).
- Le 20 mai 2008 à Graulhet, de **Mathilde**, fille de Sandra et Stéphane **Jamen**, petite-fille de Paulette et René **Jamen**, et arrière-petite-fille de Francine

## MARIAGE

- Le 21 juin 2008 à Grenoble, de Maïté **Louis** et Mickaël **Emieux**. Mickaël est le fils de Michelle et Christian **Emieux** et le petit-fils de Marie **Emieux** (Martinan).

## DÉCÈS

- De M. Pierre **Noël** (Eglise), le 19 avril 2008 à Chambéry (63 ans) [Inspecteur des douanes à Chambéry, à la retraite depuis août 2007, Pierre Noël, qui était originaire de Lourdes, s'était fait connaître des Villarins peu après les élections municipales de 1995 lorsqu'il lança (1996) la publication d'un bulletin d'information et d'échanges intitulé Regards sur Saint-Alban-des-Villards, clairement d'opposition à l'équipe municipale d'alors, et dans lequel, durant 10 numéros (jusqu'en 1999), il exprima avec courage et sincérité, toujours, avec virulence, parfois, ses convictions et ses idées. Son attachement au pays des Villards était profond et, à la fin des années 90, il participa à la gestion des affaires publiques et fut président de l'association foncière pastorale intercommunale, d'abord par intérim (de mai à novembre 2001) puis pleinement (de août 2003 à novembre 2006). Il fut également vice-président du conseil d'administration de la Maison du tourisme dont il était membre depuis 2007, y siégeant au titre de représentant de l'association Vivre aux Villards dont il était le secrétai-
- re et l'un des membres fondateurs (mai 2001)].
- De Mme Joséphine **Pepey** née **Favre-Bonté** (Martinan), le 27 avril 2008 à Annemasse (77 ans).
- De M. Fernand **Tronel-Peyroz**, le 27 avril 2008 à Lyon (91 ans).
- De Mme Valentine **Cartier-Lange** (Lachenal), le 23 juin 2008 à La Chambre (70 ans) [Arrivée jeune à Lachenal, par son mariage avec Yves Moreggia, Valentine Cartier-Lange (Titine pour les Villarins), a longtemps tenu l'« épicerie – café » Moreggia qui faisait aussi dépôt de pain, mercerie, droguerie, et d'où l'on pouvait téléphoner ou recevoir des appels quand la vallée des Villards ne comptait encore que 3 ou 4 postes. Valentine Cartier-Lange a aussi travaillé un temps dans l'atelier de Saint-Colomban des ateliers ruraux de Savoie avant de quitter les Villards pour La Chambre. Tous ceux qui ont fréquenté ce « point de ralliement » qui fut durant plusieurs décennies le café Moreggia, garderont d'elle le souvenir d'une femme serviable et d'une grande humanité.]

## ■ PRÉCISIONS

- Dans l'article présentant les nouveaux conseillers municipaux de la commune de Saint-Colomban (*Le Petit Villarin*, numéro 143, mars 2008), nous avons omis de préciser que Georges Favre-Bonté, 1<sup>er</sup> adjoint au maire, avait été vice-président du comité des fêtes (août 1977 - octobre 1978), fonction également occupée par Joël Cartier-Lange.
- Dans le même numéro, et dans l'article intitulé : René Mugnier : la fin d'un cycle ? il fallait lire que René Mugnier avait été vice-président du comité des fêtes de septembre 1973 à août 1977, et non de 1971 à 1978. De 1971 à 1973, la vice-présidence était assurée par Camille Martin-Fardon (1920-1986).

## ■ CLASSE 58

En prologue à Festivillards, une soirée typiquement italienne, avec repas et orchestre, est prévue le 19 juillet. Or cette année les conscrits de la classe 58 (donc nés en 1938) désirent se retrouver pour fêter leur 70<sup>e</sup> anniversaire. Ne pourrait-on pas marquer cet « événement » en participant à cette soirée italienne ? Chacun des conscrits profiterait ainsi d'une ambiance exceptionnelle avec, en prime, à la fin du repas, une surprise préparée par Patrick Martin-Fardon. Si cette proposition, qui sera la seule de ma part, retient votre attention et si vous souhaitez vous joindre à vos conscrits de la classe 1958, contactez Colette ou Maurice Bouchet-

Flochet au 04-79-56-25-87 ou par courrier (Martinan, à 73130 - Saint-Colomban-des-Villards).

**Maurice Bouchet-Flochet**

Pour publication  
dans *Le Petit Villarin*  
les textes, les documents,  
les avis de naissances, de mariages,  
et de décès peuvent être transmis :

- par voie postale  
**Le Petit Villarin**  
21, rue Albert-Dubout  
34130 – Mauguio  
Tél. : 04-67-29-45-43
- par courriel :  
[lepetitvillarin@wanadoo.fr](mailto:lepetitvillarin@wanadoo.fr)

Dans tous les cas, nom, adresse et  
numéro de téléphone des auteurs  
doivent accompagner ces envois.